

Communauté de communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc

Conseil Communautaire – Séance du 14 Avril 2023

PROCES-VERBAL

Le Vendredi 14 Avril 2023, à 18 heures, le Conseil de Communauté de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc, s'est réuni Salle Michel Payot - Le Majestic, sous la présidence de **M. Eric FOURNIER, Président**

Etaient présents :

M. Jérémy VALLAS, M. Nicolas EVRARD-BOSSONNEY, Mme Aurore TERMOZ, M. Eric FOURNIER, M. Xavier CHANTELOT, M. Patrick DEVOUASSOUX, Mme Ghislaine BOSSONNEY, Mme Karine MIEUSSET, M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN, Mme Catherine FAVRET, Mme Aurélie BEAUFOUR, M. Cédric DESAILLOUD, Mme Elodie BAVUZ, Mme Isabel LELIEVRE, M. François-Xavier LAFFIN, M. Christophe BOCHATAY, M. Bernard OLLIER, Mme Myriam BOZON, Mme Isabelle MOREAU-PETITJEAN, M. Hervé VILLARD.

Absent(e)s représenté(e)s :

Mme Charlotte DEMARCHI donne pouvoir à Mme Elodie BAVUZ, M. Patrick VIALE donne pouvoir à Mme Ghislaine BOSSONNEY, Mme Isabelle MATILLAT donne pouvoir à M. François-Xavier LAFFIN, M. Denis DUCROZ donne pouvoir à M. Jérémy VALLAS.

Absent(e)s excusé(e)s : M. Stéphane LAGARDE, M. Martial VIOLLET, Mme Mary FERRARO.

Secrétaire de séance : Mme Karine MIEUSSET

1. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

M. le président constate que le quorum est atteint et donne lecture des procurations reçues : Mme Isabelle MATILLAT pour M. François-Xavier LAFFIN, M. Patrick VIALE pour Mme Ghislaine BOSSONNEY, Mme Charlotte DEMARCHI pour Mme Elodie BAVUZ, M. Denis DUCROZ pour M. Jérémy VALLAS.

2. GESTION FINANCES

- **APPROBATION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI) 2023-2026 DE LA CCVCMB**

Le président donne lecture du plan pluriannuel d'investissements (PPI), dont la présentation est ci annexée.

Il rappelle que le 24 janvier 2022, le Conseil communautaire approuvait le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE), document formulant le plan d'action adossé au projet de territoire de la vallée sur la durée du mandat et intégrant l'ensemble des dispositifs de financement existants.

Outil de planification, le CRTE vise à répondre aux grands enjeux du territoire autour de 4 grandes orientations : l'accélération de la transition écologique, la diversification des activités économiques, la cohésion sociale et la coopération territoriale.

Il convient aujourd'hui d'adopter la déclinaison financière de cet outil de contractualisation au travers d'un plan pluriannuel d'investissements de la CCVCMB 2023-2026 afin de garantir la faisabilité économique et financière de ce projet de territoire au regard des capacités de la collectivité, et de la maturité des projets.

De ce PPI 2023-2026 découlent ainsi des orientations budgétaires à mettre en œuvre dès 2023 afin de projeter avec cohérence les capacités d'investissement de la collectivité sur les années à venir.

Le plan pluriannuel d'investissements proposé à l'approbation du conseil communautaire est ainsi fondé sur le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) qui est lui-même la traduction d'un projet de territoire structurant.

Le projet de territoire de la CCVCMB présente un double enjeu prioritaire :

→ Mettre en œuvre la transition écologique, en transformant les modes de production, de consommation et de vie dans les territoires.

→ Conforter de nouveaux mécanismes de coopération et de solidarité.

La Vallée de Chamonix Mont-Blanc doit conserver son positionnement de site pionnier en matière de stratégie d'adaptation du produit touristique face aux enjeux du dérèglement climatique, sur fond de crise sanitaire et économique.

Ce double enjeu s'incarne dans les orientations structurantes suivantes :

→ Proposer une offre touristique prenant en compte le dérèglement climatique, en accompagnant l'offre touristique de la connaissance des impacts du changement climatique.

→ En complément de la diversification touristique, organiser la diversification des activités économiques pour préserver la prospérité du territoire, tout en répondant aux ambitions d'une transition écologique juste, inclusive et démocratique.

→ Poursuivre les actions en faveur des thématiques récurrentes auxquelles la vallée est exposée notamment concernant le logement permanent et celui des saisonniers, de façon à favoriser la justice sociale et l'inclusion.

→ Renforcer les coopérations avec les territoires voisins pour optimiser la dynamique de relance et de transition via l'espace Mont-Blanc, mais aussi renforcer la solidarité avec les territoires de la Vallée de l'Arve qui rencontrent les mêmes enjeux.

Le président explique qu'à ce stade du mandat, il est important de livrer un PPI pour partager aux élus le détail du développement des projets sur les prochaines années du mandat, pour partager également aux services cette feuille de route et de partager enfin ces éléments aux administrés.

Ce porté à connaissance recouvre également les modes de financement de ces projets : des projets significatifs bénéficient de subventions, comme celles de la Région et de l'État au titre du Contrat de Plan État-Région (CPER), mais aussi du Département de la Haute-Savoie. Plusieurs de ces aides sont d'ores et déjà acquises, il va ainsi pour le pôle d'excellence des sports de montagne et pour le musée alpin, et d'autres demandes de subventions sont en cours d'instruction.

Outre le CPER, la communauté de communes a développé une série de projets permettant de concrétiser son projet du territoire ; ces projets constituent le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Sur cette base, et avec le concours du cabinet KPMG, une prospective a été élaborée depuis l'année en cours pour projeter notre capacité de financement de ces projets sur les années suivantes. Ces projets sont rassemblés au sein de trois grands chapeaux : la rénovation énergétique, la diversification de l'offre touristique, et la cohésion sociale envers les habitants.

Le président précise qu'il ne s'agit pas d'exclure les opportunités pouvant se présenter hors CRTE : elles seront regardées au cas par cas par le bureau des maires, les commissions et le conseil communautaire en tant que seule instance délibérative.

Le président rappelle, s'agissant de la prospective réalisée, que KPMG a travaillé sur les indices actuels connus : s'agissant d'une prospective, elle est donc par définition à parfaire mais elle a le grand mérite de constituer néanmoins une trajectoire clairement définie.

Le président donne la liste des documents transmis à l'assemblée délibérante :

- le document de prospective,
- le tableau détaillé du CRTE,
- et en annexe de la prospective le tableau des investissements structurants et des investissements courants ou récurrents pour le fonctionnement des services publics au quotidien sous la forme d'une enveloppe budgétaire nécessaire à ce fonctionnement, tant sur le budget principal que sur les budgets annexes. Le niveau de précisions en est total pour 2023 car il reprend le budget soumis au vote, puis le document se fonde sur des extrapolations pour la modélisation des recettes et des dépenses pour les exercices de 2024 à 2026, et il met notamment en évidence la nécessité d'une évolution sur la fiscalité, question sur laquelle l'assemblée sera appelée à revenir après la présentation détaillée de la prospective.

A cet effet, il donne la parole à KPMG en la personne de M. Guillaume GOTO pour présenter son document de prospective au titre du 1^{er} point à l'ordre du jour consacré à l'approbation du PPI.

M. GOTO remercie M. le président et donne lecture du document de prospective de KPMG, ci annexé.

Le président fait observer que le sujet de la maîtrise du fonctionnement est important car elle permet de dégager le niveau d'épargne (les recettes moins les dépenses de fonctionnement) nécessaire à la part d'autofinancement des dépenses d'investissement. Le président attire également l'attention sur le rôle important de la provision prévue, soit une enveloppe de 600k€, pour le financement de la révision des attributions de compensation, en vue de l'actualisation de ce qui est transféré et mutualisé.

Le président rappelle enfin un élément de méthode : c'est lors de l'examen du budget principal que devra avoir lieu le débat sur la fiscalité. S'agissant du budget proprement dit, ce budget pose un véritable acte de solidarité envers les communes, comme en témoigne le renforcement de l'ingénierie au titre du chapitre 012 (ressources humaines). Un autre point très important est que ce budget, qui se poursuit sur les prochaines années à travers le PPI et son tableau en annexe de la prospective, rend compte des efforts faits sur les grandes thématiques du projet de territoire. Le président présente les grands projets sur ces trois thématiques.

1. Accélérer la transition écologique

→ Des consommations énergétiques maîtrisées, couvertes en grande partie par des productions locales à partir de sources renouvelables, pour tenir la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre afin de contribuer à la neutralité carbone du territoire pour lutter contre le changement climatique qui perturbe les activités touristiques dont dépend l'économie de la vallée.

→ La rénovation énergétique des bâtiments,

→ Une qualité de l'air en amélioration continue pour ne pas affaiblir la santé des personnes,

→ Un plan structure de lutte contre l'artificialisation des sols,

→ Des habitats naturels et une biodiversité préservée, facteur d'attractivité pour la vallée,

→ Des services de mobilité bas carbone pour répondre aux besoins de transport des personnes et des marchandises,

→ Une maîtrise avancée de la gestion des déchets, y compris des déchets inertes, et des effluents pour faire la démonstration d'une vallée à faible impact, d'un territoire sobre et peu émetteur de déchets.

2. Diversifier les activités économiques et touristiques

→ Une offre touristique revue dans quatre registres complémentaires :

- Une offre d'équipements et de services « 4 saisons »,
- Le développement d'une offre de tourisme scientifique, de découverte des impacts du changement climatique sur la montagne, les glaciers, le cycle de l'eau, le biotope forestier;
- Des activités qui mettent en relation touristes et résidents pour faire évoluer les pratiques touristiques autour de la connaissance du patrimoine naturel,
- Une offre familiale, notamment à travers la valorisation des patrimoines naturels et culturels.

→ Le développement de tiers-lieux et une offre d'économie des services pouvant attirer des travailleurs soucieux de combiner cadre de vie et activité professionnelle dans un contexte où le travail à distance est de plus en plus reconnu et apprécié afin de constituer un maillage territorial de nouveaux lieux de travail.

→ Le soutien aux activités artisanales, afin de conforter leur présence sur le territoire.

→ Une économie agricole en transition redynamisant l'exploitation des potentiels locaux (agro-pastoralisme), mais aussi tirant parti des productions qui pourraient se développer du fait des changements climatiques constatés dans la vallée,

→ Des initiatives d'économie circulaire pour concrétiser l'ambition d'un territoire économe en ressources et peu producteur de déchets à travers le déploiement d'une seconde ressourcerie, la généralisation du compostage, la formation des socio-professionnels aux pratiques de l'économie circulaire et de la labellisation des professionnels du tourisme s'engageant dans la réduction des déchets en travaillant notamment sur les modes de livraison et la mobilisation des clients.

→ Des services à la personne renforcés pour répondre aux attentes d'une population vieillissante et en recherche d'offres alternatives de maintien à domicile.

3. Bien vivre dans la vallée : cohésion sociale et bien-être des habitants

→ Offrir des filières de formation pour générer des emplois locaux diversifiés et qualitatifs permettant à la population jeune de rester dans la vallée ou d'y revenir une fois diplômée.

→ Des logements accessibles à tous, notamment aux ménages modestes et à tout âge de la vie,

→ Une offre de mobilité durable, pratique et de moindre coût favorisant les mobilités actives, les transports collectifs et les solutions décarbonées,

→ Des services de qualité en proximité (santé, éducation et formation, culture, sécurité, etc ...),

→ Une dynamique de participation et de co-construction des projets mis en œuvre sur le territoire pour renforcer les liens sociaux et le sentiment d'appartenance à une vallée aux énergies positives.

M. le président insiste en particulier sur les efforts suivants :

- En matière de transition énergétique, l'achat des bus par la collectivité, la méthanisation, le bâtiment de stockage de plaquettes bois.
- En matière de diversification de l'offre, les projets peuvent recouvrir plusieurs thématiques, il s'agit donc d'un choix de présentation, comme pour les Zones d'Activités Economiques (Les Iles, Vallorcine), le soutien aux activités pastorales, le tiers lieu de Servoz, et le fonds de concours pour l'équipement culturel communal de la salle Olca aux Houches lequel présente un rayonnement intercommunal.
- En matière de cohésion sociale, il est utile de mentionner l'investissement sur le parking des saisonniers, les logements saisonniers à Vallorcine, mais aussi par le biais de la conférence de l'entente avec le Pays du Mont-Blanc la mise aux normes de l'aire des gens du voyage, ainsi que la lutte contre la désertification médicale, et l'extension de l'Ehpad. Les enjeux liés à la sécurité ne sont pas en reste, comme la protection de Tacconnaz, le tunnel des Montets en lien avec le département pour les travaux, et ne sont pas en reste non plus les infrastructures du quotidien de nos habitants tels que le skatepark, le city stade, etc. Sans oublier l'investissement courant sur les équipements culturels et sportifs, sur leur

accessibilité, les nécessaires dépenses de mobilier, de véhicules des services publics, et leurs moyens informatiques. Le pdt précise que l'on est sur la prévision générale concernant ces enveloppes d'investissement courant ou récurrent : il ne s'agit pas en effet de se prononcer aujourd'hui sur les matériels à acquérir en 2026, ce sera le rôle du budget en son temps.

Le président insiste sur le fait que présenter le budget et le PPI, c'est non seulement présenter le budget principal mais aussi les budgets annexes : sur l'eau et l'assainissement, on continue à investir sur les infrastructures fortes, telles que la station d'épuration de Barberine ; sur les déchets aussi, la transition est engagée à travers l'élaboration d'un plan de compostage ; sur les transports, par l'acquisition des bus par la collectivité et la hausse du niveau de service.

Le président donne ensuite la parole aux élus qui le souhaitent pour engager le débat sur ce Plan Pluriannuel des Investissements.

M. CHARLOT-FLORENTIN voit ce PPI comme la suite logique du projet de territoire et il salue la bonne dynamique ainsi créée.

M. EVRARD juge ce moment comme crucial pour la communauté de communes de la vallée de Chamonix Mont-Blanc, depuis sa création en 2010 dans un contexte différent.

A l'époque, il rappelle que tout allait bien ou presque, avec une dynamique fondée sur celle de la taxe professionnelle et donc sur l'économie du territoire : mais peu après, avec la réforme de la taxe professionnelle et l'abandon de celle-ci, le passage aux quatre taxes - dont la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) - s'est fait sans activer par la suite ces leviers fiscaux.

Aujourd'hui, la dynamique reste encore à développer : à l'image de Servoz, le territoire allie des besoins forts d'investissement à des faibles ressources.

A ce propos, on peut se dire qu'il est temps d'aller de l'avant avec la communauté de communes, avec ce programme ambitieux, qui s'articule autour de la transition écologique et de la transition touristique, car le tourisme ne fera peut-être pas toujours vivre cette vallée, et qui s'articule autour de la cohésion économique et sociale, car c'est aussi un enjeu de rélocaliser des commerces dans nos villages au service de nos habitants.

La communauté de communes est dans un débat similaire à celui qu'a connu Servoz en 2017 : soit on augmente la fiscalité, soit on ne l'augmente pas mais alors on aura moins les moyens de nos ambitions. La dynamique budgétaire à travers la fiscalité est donc une question très importante à trancher, en respectant les communes pour aboutir à un débat intelligent sur ce que nous voulons faire pour demain.

M. le président approuve le fait qu'à travers les investissements il s'agit de faire vivre les gens dans la vallée.

M. VILLARD salue la nouvelle étape franchie avec ce PPI, en rappelant celle du CRTE il y a un an qui fixait la vision du projet de territoire. Il souhaite à ce propos une diffusion, une communication plus large du CRTE, qui demeure encore méconnu alors même qu'il permet de renouveler des équipements structurants utilisés jusqu'à leur terme voire au-delà de leur durée de vie prévue. Il estime que la vallée a besoin de ces coups de boost, à travers les nouveaux équipements que seront par exemple la station d'épuration, le tiers lieu, la salle Olca, le pôle d'excellence des sports de montagne...

M. VALLAS observe que les élus sont des élus des villages, mais aussi des élus du territoire, et qu'il est important de rester cohérent entre ces deux considérations dans l'objectif de porter haut cette vallée exceptionnelle, qui est à préserver pour en être remercié demain par les générations futures, lesquelles comptent sur nous. Il déclare être en adéquation avec cette base que constitue le PPI et qui fait plaisir à voir, et il tient à remercier l'ensemble des élus pour ce travail.

Mme BOSSONNEY juge que la communauté de communes est dans une situation économique difficile car son budget est contraint. Elle estime que le PPI est une bonne chose, mais qu'il faut aller plus loin, à travers le Pacte Financier et Fiscal, pour que cela fonctionne correctement. Elle souhaite que les élus se fixent collectivement une dead line à fin 2023 pour conclure ce Pacte.

M. le président approuve la nécessité de ce Pacte et celle de repasser en Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), pour une meilleure lisibilité des relations entre la communauté et les communes. Il approuve également la nécessité de relancer le travail sur la communication du CRTE.

Il remercie les élus pour ce débat et met au vote l'approbation du PPI ainsi présenté.

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- **Adopte** le Plan Pluriannuel d'Investissement 2023-2026 de la CCVCMB.

- **BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL**

M. le président et Mme BOSSONNEY présentent respectivement les sections fonctionnement et investissement du budget principal, au moyen de la note de présentation brève et synthétique ci-jointe.

Suite à l'examen en Commission des Finances des 14, 15 et 16 mars 2023, le projet du budget 2023 soumis au vote du conseil communautaire est présenté.

- Les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement pour un total de **38 278 800 €.**

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	DEPENSES	Pour mémoire BP 2022	Propositions du Président BP 2023	Vote du Conseil Communautaire
011	Charges à caractère général	6 499 120	7 435 415	7 435 415
012	Charges de personnel	9 980 000	10 700 000	10 700 000
014	Atténuation des produits	3 271 100	3 206 000	3 206 000
65	Autres charges de gestion courantes	6 257 903	7 120 489	7 120 489
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	25 908 123	28 461 904	28 461 904
66	Charges financières	583 000	840 500	840 500
67	Charges exceptionnelles	3 314 500	3 041 010	3 041 010
68	Dotations aux provisions pour risques et charges	0	1 030 000	1 030 000
072	Dépenses imprévues	4 377	140 000	140 000
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	29 810 000	33 513 414	33 513 414
073	Virement à la section d'investissement	1 140 000	3 515 386	3 515 386
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 100 000	1 250 000	1 250 000
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	2 240 000	4 765 386	4 765 386
	TOTAL DES DEPENSES	32 050 000	38 278 800	38 278 800

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	RECETTES	Pour mémoire BP 2022	Propositions du Président BP 2023	Vote du Conseil Communautaire
015	Atténuation des Charges	200 000	200 000	200 000
70	Produits des services, du domaine et ventes	7 797 300	7 729 950	7 729 950
73	Impôts et Taxes	23 107 000	26 574 920	26 574 920
74	Dotation, Subventions et Participations	5 281 750	5 427 330	5 427 330
75	Autres Produits de gestion courante	411 000	435 600	435 600
	TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES	31 797 050	35 367 800	35 367 800
77	Produits Exceptionnels	2 950	2 661 000	2 661 000
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	31 800 000	38 028 800	38 028 800
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	250 000	250 000	250 000
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	250 000	250 000	250 000
	TOTAL DES RECETTES	32 050 000	38 278 800	38 278 800

Monsieur le Président soumet au vote du Conseil Communautaire le Budget Primitif 2023, chapitre par chapitre, conformément à la réglementation et au choix du Conseil Communautaire.

Les dépenses et les recettes de la section d'Investissement pour un montant
10 080 540€.

Madame Ghislaine Bossonney, Vice-présidente déléguée aux Finances, présente en détail les dépenses et les recettes de la Section d'Investissement.

Présentation des opérations d'Investissement et des Autorisations de Programmes et des Crédits de paiements.

2-1) Liste des investissements par opérations à hauteur de 6 459 840 € ;

Liste des opérations		BP 2023	Dont LES AP /CP 2023
2001	COMMUNALITE DE COMMUNES	849 000,00	
2006	BATIMENTS DIVERS CC	480 000,00	450 000,00
2019	BIBLIOTHEQUES INTERCOMMUNALES	65 000,00	
2020	MUSEE ALPIN CHAMONIX	576 000,00	510 000,00
2021	TERRAINS DE FOOTBALL COM.COM.	500 000,00	
2022	PISTES DE SKI	805 000,00	305 000,00
2024	TENNIS CC	129 000,00	
2025	PISCINE AMENAGEMENT DES BASSINS EXT	500 000,00	
2026	CENTRE SPORTIF RICHARD BOZON	973 000,00	200 000,00
2027	ÉCOLES DE MUSIQUE	51 000,00	
2028	SALLE DE DANSE	0,00	
2038	PLU - PADD	83 600,00	
2040	SENTIERS DE MONTAGNE	455 000,00	
2054	ESPACE TAIRRAZ	48 500,00	
2061	AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS	190 000,00	
2094	PARAVALANCHE DE TACONNAZ	50 000,00	
2098	MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE ET POL	7 000,00	
2101	MUSEE MONTAGNARD	9 500,00	
2102	MAISON DE LA MEMOIRE ET DU PATRIMOINE	27 000,00	
2103	MAISON DE L'ALPAGE ET MAISON DU LIEUTENA	45 000,00	
2104	ESPACES NATURELS - PLAN CLIMAT - MOBILITE	98 000,00	
2111	TIERS LIEUX APPRENTIS D AUTEUIL SERVOZ	123 000,00	
2112	CONTRAT DE TERRITOIRE ESPACES NATURELS	195 240,00	
2113	POLE D'EXCELLENCE DES SPORTS DE MONTAGN	200 000,00	
	TOTAL DES OPERATIONS	6 459 840,00	1 465 000,00

2-2) La Liste des Autorisations de Programmes et des Crédits de paiement pour 2023 : (Une délibération spécifique est présentée au Conseil Communautaire).

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES	CP 2023
Résidence des saisonniers à Vallorcine	450 000,00 €
Rénovation du Musée Alpin à Chamonix	510 000,00 €
Foyer de Ski de fond à Vallorcine	305 000,00 €
Bâtiment Abri Bois à Vallorcine	200 000,00 €
TOTAL des Crédits de Paiements des AP	1 465 000,00 €

2-3) Les subventions d'équipement versées pour **725 700 €**.

(Une délibération spécifique est présentée à ce Conseil).

2-4) Les opérations sous mandat (opérations pour compte de tiers) pour **550 000 €**.

Dans le cadre d'une opération sous mandat, la collectivité mandante fait réaliser, en son nom et pour son compte, des investissements par une autre collectivité.

- Dessertes forestières : 50 000 €
- Voie verte : 500 000 €

2-5) Les travaux en régie pour un montant de **250 000 €**.

L'inscription d'un emprunt d'équilibre en recettes à hauteur de **2 521 640 €**.

Il est proposé de soumettre au vote, chapitre par chapitre, des dépenses et des recettes de la Section d'Investissement, avec définition des opérations détaillées, les crédits de paiements 2023 des Autorisations de Programmes, la liste des opérations sous mandats et le montant de l'emprunt, conformément à la réglementation et au choix du Conseil Communautaire.

Les dépenses et les recettes de la section d'Investissement s'élèvent à **10 080 540€**.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	DEPENSES	Pour mémoire BP 2022	Propositions du Président BP 2023	Vote du Conseil Communautaire
204	Subventions d'équipement versées	772 830	725 700	725 700
020	Dépenses imprévues	0	50 000	50 000
	Total des opérations d'équipement	8 478 170	6 459 840	6 459 840
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	9 251 000	7 235 540	7 235 540
16	Emprunts et dettes assimilées	1 940 000	1 935 000	1 935 000
16	Dépôts et cautionnement (165)	10 000	10 000	10 000
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	1 950 000	1 945 000	1 945 000
458	Total des opérations pour compte de tiers	2 350 000	550 000	550 000
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	13 551 000	9 730 540	9 730 540
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	250 000	250 000	250 000
041	Opérations Patrimoniales	100 000	100 000	100 000
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	350 000	350 000	350 000
	TOTAL DES DEPENSES	13 901 000	10 080 540	10 080 540

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	RECETTES	Pour mémoire BP 2022	Propositions du Président BP 2023	Vote du Conseil Communautaire
13	Subventions d'investissements	3 556 000	853 514	853 514
16	Emprunts et dettes assimilées	4 350 000	2 521 640	2 521 640
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	7 906 000	3 375 154	3 375 154
10	Dotation, fonds, divers	700 000	890 000	890 000
27	Dépôts et cautionnements versés	605 000	400 000	400 000
024	Produits de cessions	0	0	0
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	1 305 000	1 290 000	1 290 000
458	Total des opérations pour compte de tiers	2 350 000	550 000	550 000
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	11 561 000	5 215 154	5 215 154
021	Virement de la section de Fonctionnement	1 140 000	3 515 386	3 515 386
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 100 000	1 250 000	1 250 000
041	Opérations Patrimoniales	100 000	100 000	100 000
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2 340 000	4 865 386	4 865 386
	TOTAL DES RECETTES	13 901 000	10 080 540	10 080 540

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ADOpte** le Budget Primitif du Budget Principal de l'exercice 2023.
- **CHARGE** le Président d'assurer l'exécution du Budget Principal.

• VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE

Les dispositions de l'article 1636 B sexies du code général des impôts permettent aux assemblées délibérantes de fixer chaque année les taux d'imposition.

Le produit fiscal prévu au budget primitif 2023 est calculé sur :

- Les bases prévisionnelles notifiées par les services de l'Etat dans l'état fiscal 1259.
- L'augmentation du taux de la taxe du foncier bâti de 1,9 points.

	Taux 2023	Taux 2022
TAXE FONCIERE (bâti)	2,273%	0,373%
TAXE FONCIERE (non bâti)	2,92%	2,92%
TAXE D'HABITATION ADDITIONNELLE (sur les résidences secondaires et les locaux vacants)	7,04%	7,04%
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	29,33%	29,33%

La réforme de la Taxe d'habitation, engagée depuis 2020 est arrivée à son terme en 2022. Sur l'exercice 2023, les Collectivités et les EPCI retrouvent la possibilité de variation du taux de la Taxe d'habitation.

Il est proposé de laisser ce taux stable ainsi que ceux du Foncier non bâti et de la CFE.

M. le président propose d'introduire le débat sur l'évolution des taux de la fiscalité locale. Il indique qu'en effet, face aux investissements à venir qui viennent d'être passés en revue, il y a une nécessité de recettes significatives. L'évolution des taux doit elle-même tenir compte de la règle de liaison des taux entre Foncier bâti et Cotisation foncière des entreprises édictée par la loi de finances, à savoir que la communauté de communes ne peut désormais augmenter son taux de CFE plus fortement que l'augmentation constatée l'année précédente du taux de Foncier bâti. La proposition qui est portée aujourd'hui au budget principal est celle d'une augmentation de 1,9 point du taux de foncier bâti.

Il rappelle que d'autres hypothèses ont été évoquées, telle que l'augmentation par la communauté de communes du taux additionnel de la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires, pour laquelle il y a eu débat en commission des finances. Il estime souhaitable à ce propos que les communes conservent le levier de la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires, et le levier de sa majoration qui est inscrite dans la loi de finances et pour laquelle un décret attendu au printemps doit fixer la liste des communes éligibles.

Au terme du débat, une majorité s'est portée sur l'augmentation du taux du Foncier bâti cette année et de celui de la Cotisation foncière l'année prochaine. Cela permettra de financer le plan pluriannuel d'investissement, avec l'avantage de ne pas aboutir à la taxation d'une seule partie de la population mais de répartir l'effort sur l'ensemble des contribuables. Sur la feuille d'impôt d'un contribuable moyen, cela représentera une hausse d'une dizaine d'euros qui sera donc peu pénalisante. Il donne la parole aux membres de l'assemblée.

M. VALLAS dit ne pas cacher sa déception sur cette proposition inscrite au budget soumis au vote, laquelle a conduit le conseil municipal de Vallorcine à approuver hier soir un texte dont il donne lecture (texte annexé ci-joint). Il conclut qu'il se fait ainsi le porte-parole des élus de Vallorcine, et qu'il faut aussi considérer ce texte comme un soutien à la démarche de la CCVCMB de réunir une nouvelle CLECT.

M. DEVOUASSOUX réclame depuis des années une augmentation régulière de la fiscalité : cette augmentation est nécessaire, elle est d'ailleurs limitée à 1,9 point. Il entend les propos des élus de Vallorcine, mais estime que la Communauté de communes est d'ores et déjà largement solidaire des communes comme le prouvent les investissements réalisés sur les budgets annexes.

M. CHARLOT-FLORENTIN estime que l'évolution des taux est la condition du succès de la Communauté de communes. Il souligne que sur les investissements liés aux transports, la feuille de route était d'accentuer la concertation avec les communes et que cela a été le cas avec le comité de suivi opérationnel de la délégation de service public de Chamonix bus et avec le groupe de négociation de la nouvelle DSP. Il propose que des panneaux indiquent que la Communauté de communes finance telle ou telle opération afin que son action soit mieux connue de la population des communes.

M. le président souhaite répondre aux élus de Vallorcine. Il rappelle qu'il partage la proposition de remise à plat de la Communauté de communes. Sa réponse est donc claire, ce travail de remise à plat ne pose pas de problème. Une fois que les accords auront été trouvés, il n'y a pas non plus de problème pour repasser en Clect. Pour le transfert de charges, la réécriture des statuts, les services communs et mutualisés, il est également d'accord pour réexaminer tous ces sujets, y compris en laissant la place au débat technique sur les attributions de compensation ou la dotation de solidarité communautaire, en tenant compte du nouveau braquet voulu sur l'investissement et des moyens de fonctionnement de nos services communautaires. Il conclut que certaines choses feront plaisir aux uns, et pas à d'autres, mais que de ces discussions naîtra une vision commune.

M. EVRARD se dit favorable à cette proposition d'évolution des taux inscrite au budget. Il estime néanmoins possible de l'adosser à une hausse de la Taxe d'habitation. La raison en est que la communauté de communes possède des équipements comme la piscine, qui à la fois présentent une vocation touristique et qui s'adressent aux habitants permanents. Il propose ainsi d'envisager une hausse moindre du Foncier bâti, mais une hausse de la Taxe d'habitation voire de la CFE demain. Il rappelle qu'en outre les conditions du décret de la majoration du taux de la Taxe d'habitation ne sont pas encore connues et qu'une incertitude demeure donc à cet égard. Il conclut qu'en tout état de cause, il est d'accord sur la priorité donnée à l'augmentation de la fiscalité.

M. CHANTELOT déclare qu'il ne faut pas oublier que pendant de nombreuses années il n'y a pas eu d'augmentation de la fiscalité alors que l'État a manqué à ses obligations pendant ce temps. Il rappelle que les élus gèrent l'argent de tous les citoyens dans l'intérêt de tous, et que cette augmentation du taux du Foncier bâti est nécessaire. Il estime que les idées exprimées par le conseil municipal de Vallorcine ont déjà été largement prises en compte. En revanche, s'agissant du ressenti de la population, il y a peut-être un défaut de communication qu'il faut corriger : il s'agit de vulgariser, comme de stopper l'emploi des acronymes. Il conclut que ce qui a été préparé au sein de ce budget va dans le bon sens.

Mme BOSSONNEY souhaite donner une indication à propos de la nécessité de faire évoluer le Foncier bâti : sans la recette touchée de la part de l'assurance suite aux désordres de la piscine du centre sportif, le budget enregistrerait 650 k€ de déficit. Il y a donc une nécessité d'augmenter les recettes pour équilibrer le budget et pour rembourser notre dette en capital. Faire autrement conduirait à une impasse. Cette augmentation est également le résultat de notre plan pluriannuel d'investissement, dont l'intérêt est de nous faire réfléchir sur le long terme. Aux Houches, les réflexions sont les mêmes : cela nous amène à réinterroger les attributions de compensation, la Clect, la gouvernance. Désormais on se rencontre, les élus sont écoutés sur leur ressenti. Mme BOSSONNEY conclut en disant qu'il faudra se donner du temps pour préparer le prochain budget en étant très constructifs.

M. le président donne en complément plusieurs éléments d'éclairage.

- Le premier, c'est de ne pas faire peser l'effort fiscal sur une seule catégorie de population.
- Le second, c'est de se donner des principes d'harmonisation, en s'écoutant pour voir comment on se positionne. Il prend l'exemple de la réflexion sur l'augmentation de la Taxe d'habitation : il s'agit de faire cette réflexion, mais pas dans l'urgence. Supposons que la Communauté de communes augmente le taux, puis que le décret aboutisse et donne une possibilité supplémentaire de majoration, et que les communes la fassent, attention alors à la triple taxation. Il estime qu'il faut procéder à l'augmentation modérée proposée, dès cette année, du Foncier bâti. Que ceux qu'ils veulent des actes, regardent le budget. Il conclut qu'à ce stade de la procédure budgétaire, il n'est plus en mesure de faire varier encore les taux sur le Foncier bâti ou la Taxe d'habitation. En revanche, il se dit d'accord pour toute action de communication pour la suite.

M. VALLAS ajoute qu'il a un double rôle d'élu, en tant qu'élu communautaire et en tant qu'élu communal, porte-parole de son conseil municipal. Il annonce voter contre pour cette raison car lui et les membres du conseil municipal de Vallorcine préféreraient faire évoluer la THRS cette année et par obligation légale l'année suivante la taxe foncière. De cette manière, l'impact sur notre population serait bien moindre que ce qui est proposé.

M. VALLAS rappelle que l'évolution fiscale proposée impacte sur la TF la population locale, et sur la CFE le tissu économique local, or la communauté de communes fait beaucoup pour les résidents secondaires et l'activité touristique en général.

Le Conseil Communautaire après délibéré et à la majorité :

Vote contre M. Jérémy VALLAS

- **ADOPTE** les taux de la fiscalité pour l'année 2023 ainsi qu'il suit, avec une augmentation du taux de la taxe sur le foncier bâti de 1,9 points, par rapport à l'exercice précédent :

	Taux 2023	Taux 2022
TAXE FONCIERE (bâti)	2,273%	0,373%
TAXE FONCIERE (non bâti)	2,92%	2,92%
TAXE D'HABITATION ADDITIONNELLE (sur les résidences secondaires et les locaux vacants)	7,04%	7,04%
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	29,33%	29,33%

• **GEMAPI – FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE POUR 2023**

M. Éric FOURNIER, Président, rappelle que la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, a créé une compétence obligatoire de « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations - GEMAPI », ainsi qu'une taxe facultative pour le financement de cette compétence.

Par délibérations du 27 septembre 2016, le conseil communautaire a :

- **Acté le transfert de la compétence GEMAPI au SM3A** au 1^{er} janvier 2017
- **Institué une taxe** pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations en vue de financer cette compétence.

En complément de la délibération instituant la taxe GEMAPI, et par une délibération prise chaque année, il appartient à la Communauté de Communes d'adopter le produit de la taxe pour l'année budgétaire à venir.

Par délibération du 1er décembre 2022, le comité syndical de SM3A a fixé la participation financière 2023 des structures membres au tronc commun de compétences à **17,50 C par habitant** selon les données des populations DGF actualisées.

Conformément aux statuts, la répartition fixée au titre de 2023 porte sur un produit appelé sur notre territoire estimé à **470 418 C**.

Monsieur le président indique qu'il attend du SM3A une réponse claire sur les investissements mis en œuvre sur le territoire au titre de la GEMAPI. Il a appelé le président Bruno FOREL, car il s'agit d'investissements déjà évoqués lors du mandat précédent.

Monsieur VIALE dit partager les propos de M. FOURNIER.

Vu l'article 1530 bis du code général des impôts,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ARRETE** le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations au titre de l'année 2023 pour un montant de **470 418 C.**

- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services de la Direction Générale des Finances Publiques.

• **SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT – BP 2023**

Madame Ghislaine BOSSONNEY, Vice-Présidente déléguée aux Finances, propose à l'assemblée de voter l'attribution des subventions de fonctionnement selon le détail ci-dessous.

Il est rappelé que ces demandes ont fait l'objet d'un examen en interne dans chaque commission puis d'une présentation lors de la commission de Finances du 15 mars 2023.

Article 6574 : Subventions de Fonctionnement aux Associations et autres personnes de droit privé

ASSOCIATIONS	VOTE CONSEIL COMMUNAUTAIRE BP 2022
CLUB DES SPORTS D'ARGENTIERE	84 000
FOYER DE FOND D'ARGENTIERE	2 500
SKI NORDIQUE ARGENTIERE	21 000
CLUB DES SPORTS DE CHAMONIX	1 810 050
<u>CLUB OMNISPORT</u>	1 210 050
Sections	653 400
Club	539 600
Evénements	6 850
<u>GRANDES MANIFESTATIONS</u>	600 000
Wandahar	360 000
Coupe du Monde d'escalade	240 000
SKI-CLUB DES HOUCHES	146 500
HOCKEY-CLUB DES HOUCHES	1 000
FOOTBALL-CLUB LES HOUCHES - SERVOZ	7 500
ASSOCIATION "ET SI ON BOUGEAIT"	1 000
ASSOCIATION DE TENNIS DE SERVOZ	800
MULTIGLISSE SERVOZ - MONT BLANC	20 500
DISTRICT SKI ALPIN PMB	4 000
ALTYMOVE	1 000
COMITE HANDISPORT DE HAUTE-SAVOIE	400
SKI-CLUB DE VALLORCINE	22 900
SASP CHAMONIX ELITE HOCKEY CLUB (convention)	89 533
OUTDOOR LEGACY TRACE DES GRANDS	7 000
EMHM - Club Sportif et Artistique	1 500
CHIRV'ATHLON	1 000
CHAMONIX MONT BLANC MARATHON	2 200
MO SKATE CLUB	2 000
AS FRISON ROCHE	1 600
TOTAL COMMISSION DES SPORTS	2 227 983
<u>ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME DE LA VALLEE DE CHAMONIX MONT BLANC</u>	3 491 819
OT VALLEE DE CHAMONIX FONCTIONNEMENT	3 372 819
OT VALLEE DE CHAMONIX VALLEE DU TRAIL	25 000
OT VALLEE DE CHAMONIX OBSERVATOIRE TOURISTIQUE	69 000
OT VALLEE DE CHAMONIX BRANDING TEAM CHAMONIX	15 000
OT VALLEE DE CHAMONIX VALLEE TRIENT TOURISME	10 000
TOTAL COMMISSION TOURISME	3 491 819

COSMOJAZZ FESTIVAL	95 000
FESTIVAL BAROQUE	18 000
ASSOCIATION LE GRAND SOIR-CINE BUS LES HOUCHES FESTIVAL GROLLANDSKI	3 000
GLOBULE RADIO	8 500
TANC' IL Y AURA DES POETES	5 500
ASS LA NUIT DES OURS	11 000
CHAMONIX PHOTO FESTIVAL	20 000
TOTAL COMMISSION CULTURE	189 000
ASSAD- aide a domicile	8 873
A.D.M.R. DU MONT BLANC	14 195
A.D.M.R. PASSY SERVOZ	430
ANCIENS COMBATTANTS UMC - ALPES VALLEE DE CHAMONIX	850
MISSION LOCALE JEUNES	16 296
FAUCIGNY MONT BLANC DEVELOPPEMENT	20 000
ASS JEUNES SAPEURS POMPIERS DE LA VALLEE DE CHAMONIX MB	2 000
BANQUE ALIMENTAIRE DE HAUTE-SAVOIE	1 385
ASSOCIATION ARVE REFUGIES	2 000
EN PASSANT PAR LA MONTAGNE	6 000
ALLER PLUS HAUT (APEI)	200
UNAFAM	500
TOTAL COMMISSION COHESION SOCIALE	72 729
<u>COMMISSION DU PERSONNEL</u>	
GRUPEMENT DE SOLIDARITE DU PERSONNEL COMMUNAUTE DE COMMUNES	52 000
AMICALE DU PERSONNEL	12 000
<u>COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</u>	
O.S.V. OUTDOOR SPORT VALLEY	6 000
PLATEFORME INITIATIVE FAUCIGNY MONT BLANC	3 385
<u>COMMISSION ESPACES NATURELS</u>	
LE LIEN NATUREL	3 000
CREA	25 000
ARNAR	22 500
<u>COMMISSION TRANSITION ECOLOGIQUE</u>	
ECOTRIVELD	9 000
<u>COMMISSION TRANSFRONTALIER</u>	
MUSEE DE LA PENTE	1 500
SALON DU LIVRE DE PASSY	750
TOTAL AUTRES SUBVENTIONS	135 145
TOTAL GENERAL DES SUBVENTIONS	6 098 476

Monsieur Xavier CHANTELOT demande si l'enveloppe de 15 000 € pour Globule radio a été prévue. Il est répondu qu'il s'agit, pour Globule radio, d'un contrat de prestation de services et non pas d'une subvention.

M. VALLAS s'abstient symboliquement sur le vote du club des sports en s'adressant aux élus, et affirmant qu'il est choqué de voir des subventions pour des petites associations discutées à la centaine d'euros près, alors que personne ne discute jamais la subvention du club des sports d'un montant bien supérieur.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

Mme Karine MIEUSSET ne prend pas part ni au débat, ni au vote sur la subvention du Club des Sports d'Argentière et au Foyer de Fond d'Argentière,

M. François-Xavier LAFFIN ne prend pas part ni au débat, ni au vote sur la subvention du Club des Sports d'Argentière, du Foyer de Fond d'Argentière, du Ski Club des Houches, de l'Office du Tourisme de la Vallée de Chamonix MB et Arve Réfugiés,

M. Christophe BOCHATAY ne prend pas part ni au débat, ni au vote sur la subvention du Hockey Club des Houches,

M. Cédric DESAILLOUD ne prend pas part ni au débat, ni au vote sur la subvention du Ski Club des Houches, Multiglisse Servoz-Mont-Blanc et de l'Office du Tourisme de la vallée de Chamonix MB,

M. Hervé VILLARD ne prend pas part ni au débat, ni au vote sur la subvention En passant par la Montagne,

M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN ne prend pas part ni au débat, ni au vote sur la subvention ECOTRIVELO.

M. JérémY VALLAS s'abstient sur le vote de la subvention au Club des Sports de Chamonix.

- **APPROUVE** les subventions 2023 accordées aux associations et autres personnes de droit privé.

- **AUTORISE** le Président à signer les conventions financières correspondantes et toute autre pièce afférente à ces participations.

Article 6743 : Subventions d'équilibre aux Budgets annexes

Budget annexe Transport

2 832 200 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** la subvention mentionnée ci-dessus

• SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT – BP 2023

La section d'investissement du budget primitif 2023 du Budget Principal prévoit le versement de subventions d'équipement pour lesquelles un vote doit intervenir spécifiquement.

M. Eric FOURNIER, Président, soumet à l'Assemblée le vote des subventions d'équipement pour un montant de **725 700 €** comme suit :

Commune des Houches Travaux Logement d'urgence **60 000 €**

Entente Intercommunale – rénovation de l'Aire d'Accueil des

Gens du Voyage de Sallanches **262 000 €**

Association Foncière Pastorale Chamonix **20 000 €**

Association Foncière Pastorale Vallorcine **6 000 €**

Association Chasse Chamonix **2 700 €**

Aides aux particuliers et entreprises :

Eco Prox – commerce de proximité **30 000 €**

Fonds Air Bois **60 000 €**

Prime Energie Habitat **130 000 €**

Fonds Air Gaz **20 000 €**

Fond Air Entreprise	60 000 C
Fond Air Véhicules (convention AIR)	60 000 C
Aide d'urgence présence du loup	5 000 C
Fond VELO	10 000 C

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

Ne prennent pas part au vote Elodie BAVUZ et Patrick DEVOUASSOUX sur la subvention d'équipement concernant l'Association Foncière Pastorale de Chamonix

- **APPROUVE** le versement des subventions d'équipement 2023 détaillées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer toute pièce afférente à ces subventions.

• **ADHESION AUX ORGANISMES DIVERS**

Madame Ghislaine BOSSONNEY expose :

La Communauté de communes adhère à diverses associations en raison de l'intérêt que représentent leurs activités pour celle-ci.

Elle délibère annuellement sur le versement de ses cotisations afin de réaffirmer l'intérêt de l'adhésion.

Le projet de BP 2023 inclus les cotisations aux organismes auxquels il est proposé que la Communauté de Communes adhère en 2023.

CCVCM#
Budget Principal

CÔTISATIONS	REGLEES EN 2022	PROPOSITIONS 2023
ASSOC. NATIONALE ELUS EN CHARGE DU SPORT - ANDES N°20195	365,40	400
CONSEIL ARCHITECTURE CAUE N°11790	1 216,00	1 300
ASSOC. DES MAIRES, ADJOINTS ET CONSEILLERS DE HTE SAVOIE - ADM 74 N°1055	1 130,71	1 200
ASSOC. NATION. DES MAIRES ET DES STATIONS DE MONTAGNE - ANMSM N°24951	24 500,00	24 500
STE ECONOMIE ALPESTRE - SEA N°14666	1 346,20	1 346
AUVERGNE RHONE ALPES ENERGIE ENVIRONNEMENT - AUHAZE N°32134	2 500,00	2 500
MISSION OPERATIONNELLE TRANSFRONTALIERE N°25264	3 300,00	330
RESEAU EMPREINTES 74 N° 25018	1 306,00	1 400
LETTRES FRONTIERE N°24734	77,00	100
GRPT GEST SPORTIF N°17831		300
INSIGHT OUTSIDE N° 33409		350
BANQUE ALIMENTAIRE DE HAUTE SAVOIE N°25070		100
ASSO NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DES EPICERIES SOLIDAIRES - ANDES N°32617	100,00	100
ASSEMBLEE DES COMMUNAUTES DE FRANCE - ADCF N°26996	1 430,41	1 500
AIR RHONE ALPES - ATMO N°27854	2 399,00	1 000
ASSO DES GUIDES DU PATRIMOINE N° 32287	136,50	150
IMAGES EN BIBLIOTHEQUES N° 30882		60
IMMA N°33065		300
FEDERATION DES ECOMUSEES ET DES MUSEES DE S STES FEMES N°32286	485,00	500
SYANE ACCOMPAGNEMENT VOLET TRANSITION ENERGETIQUE N°32116	2 753,72	3 000
LA TRANSALPINE		3 000
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	43 051,94	45 436

BUDGET ASSAINISSEMENT		
REGIE ASSAINISSEMENT - ASTEE N° 29539	140,00	150
REGIE ASSAINISSEMENT - FRANCE EAU PUBLIQUE N° 31801	1 800,00	2 000
REGIE ASSAINISSEMENT - MEDIATION DE L'EAU N°35015	500,00	500
TOTAL BUDGET ASSAINISSEMENT	2 905,00	2 650

BUDGET VMBC		
AVICCA N°35831	1 480,00	1 500
TOTAL BUDGET VMBC	1 480,00	1 500

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

Ne prend pas part au vote sur les adhésions suivantes :

M. Eric FOURNIER pour Air Rhône-Alpes ATMO et Auvergne Rhône-Alpes Energie Environnement AURA2E

- **VALIDE** les adhésions 2023 aux organismes détaillés ci-dessus,
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2023,

• **CREATION ET AJUSTEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES – BUDGET PRIMITIF 2023**

Madame Ghislaine BOSSONNEY, Vice-Présidente déléguée aux Finances, propose au Conseil Communautaire d'ouvrir pour 2023 l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) suivante :

1) Création de nouvelles autorisations de programmes :

CONSTRUCTION D'UN POLE D'EXCELLENCE DES SPORTS DE MONTAGNE A CHAMONIX CREATION BP 2023	Autorisation de Programme INITIALE	Paiements avant 2023	Restes à Réaliser 2022	CREDITS DE PAIEMENTS	
				BP 2023	BP 2024
ETUDES / TRAVAUX	40 000 000	33 364	16 764	200 000	39 749 872
TOTAL DEPENSES	40 000 000	33 364	16 764	200 000	39 749 872
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS	14 000 000	33 364	16 764	200 000	13 749 872
SUBVENTIONS	26 000 000	0	0	0	0
TOTAL RECETTES	40 000 000	33 364	16 764	200 000	13 749 872

BATIMENT STOCKAGE SECHAGE PLAQUETTE BOIS VALLORCINE Opération N° 2104 CREATION BP 2023	Autorisation de Programme INITIALE	Paiements avant 2023	Restes à Réaliser 2022	CREDITS DE PAIEMENTS	
				BP 2023	BP 2024
ETUDES / TRAVAUX	850 000	31 993	543 486	200 000	74 521
TOTAL DEPENSES	850 000	31 993	543 486	200 000	74 521
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS	594 630	31 993	288 116	200 000	74 521
SUBVENTIONS	255 370	0	255 370	0	0
TOTAL RECETTES	850 000	31 993	543 486	200 000	74 521

2) Ajustement des autorisations de programmes :

FOYER SKI DE FOND DU BUET ET PORTE D'ENTREE VALLON DE BERARD VALLORCINE Opération N° 2022 AJUSTEMENT BP 2023	Autorisation de Programme INITIALE	Autorisation de Programme AJUSTEE	Paiements avant 2023	Restes à Réaliser 2022	CREDITS DE PAIEMENTS	
					BP 2023	BP 2024
ETUDES / TRAVAUX	500 000	750 000	2 178	347 822	305 000	95 000
TOTAL DEPENSES	500 000	750 000	2 178	347 822	305 000	95 000
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS	400 000	650 000	2 178	347 822	205 000	95 000
SUBVENTIONS AJRA +CG74	100 000	100 000	0	0	100 000	0
TOTAL RECETTES	500 000	750 000	2 178	347 822	305 000	95 000

RESIDENCE SAISONNIERS VALLORCINE Opération N° 2006 AJUSTEMENT BP 2023	Autorisation de Programme INITIALE	Autorisation de Programme AJUSTEE	Paiements avant 2023	Restes à Réaliser 2022	CREDITS DE PAIEMENTS	
					BP 2023	BP 2024
ETUDES / TRAVAUX	420 000	910 000	12 829	44 706	450 000	402 465
TOTAL DEPENSES	420 000	910 000	12 829	44 706	450 000	402 465
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS	245 000	786 709	12 829	44 706	326 709	402 465
SUBVENTIONS CG74	175 000	38 500	0	0	38 500	0
SUBVENTIONS FONDS "Avenir Montagnes Investissements"		84 791	0	0	84 791	0
TOTAL RECETTES	420 000	910 000	12 829	44 706	450 000	402 465

CENTRE SPORTIF RICHARD BOZON BASSINS EXTERIEURS Opération N° 2025 AJUSTEMENT BP 2023	Autorisation de Programme INITIALE	Autorisation de Programme AJUSTEE	Paiements avant 2023	Restes à Réaliser 2022	CREDITS DE PAIEMENTS
					BP 2023
ETUDES	480 000	1 791 301	241 063	1 050 238	500 000
TOTAL DEPENSES	480 000	1 791 301	241 063	1 050 238	500 000
AUTOFINANCEMENT / EMPRUNTS / ASSURANCE	480 000	1 791 301	241 063	1 050 238	500 000
TOTAL RECETTES	480 000	1 791 301	241 063	1 050 238	500 000

MUSEE DU MONT BLANC - RENOVATION MUSEE ALPIN 1ERE TRANCHE Opération N° 2020 AJUSTEMENT BP 2023	Autorisation de Programme INITIALE	Autorisation de Programme AJUSTEE	Paiements avant 2023	Restes à Réaliser 2022	CREDITS DE PAIEMENTS	
					BP 2023	BP 2024
ETUDES / TRAVAUX	5 300 000	7 200 000	310 866	696 564	510 000	5 682 570
TOTAL DEPENSES	5 300 000	7 200 000	310 866	696 564	510 000	5 682 570
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS	1 850 000	3 750 000	265 146	696 564		3 788 290
SUBVENTION ETAT PLAN DE RELANCE	1 600 000	1 600 000	540 000			1 260 000
SUBVENTION AURA	à définir	à définir				
SUBVENTION CG74	1 300 000	1 300 000	36 012			1 263 988
SUBVENTION DETR	à définir	à définir				
SUBVENTION FEDER POYA	150 000	150 000				150 000
FONDS CONCOURS CHAMONIX	à définir	à définir				
SUBVENTION MECENAT	200 000	200 000				200 000
TOTAL RECETTES	5 300 000	7 200 000	841 158	696 564	0	5 682 278

PARAVALANCHE TACONNAZ Opération N° 2094 AJUSTEMENT BP 2023	Autorisation de Programme INITIALE	Paiements avant 2022	CREDITS DE PAIEMENTS	
			BP 2023	BP 2024
ETUDES / TRAVAUX	1 800 000	71 090	50 000	1 678 910
TOTAL DEPENSES	1 800 000	71 090	50 000	1 678 910
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS	900 000	71 090	50 000	778 910
SUBVENTIONS Fonds Barnier	900 000			900 000
SUBVENTIONS Région AURA	à définir			
TOTAL RECETTES	1 800 000	71 090	50 000	1 678 910

ACCESSIBILITE DES ERP Op. n° 2107 AJUSTEMENT BP 2023	Autorisation de Programme	Paielements avant 2023	Restes à Réaliser 2022	CREDITS DE PAIEMENTS	
				BP 2023	BP 2024
TRAVAUX	415 000	79 748	215 132	0	120 120
TOTAL DEPENSES	415 000	79 748	215 132	0	120 120
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS	415 000	79 748	215 132	0	120 120
TOTAL RECETTES	415 000	79 748	215 132	0	120 120

PISTE FORESTIERE COL DE VOZA Opération sous mandat N° 45812104 AJUSTEMENT BP 2023	Autorisation de Programme INITIALE	Autorisation de Programme AJUSTEE	Paielements avant 2023	Restes à Réaliser 2022	CREDITS DE PAIEMENTS
					BP 2023
MO Travaux	126 840	2 113 016	1 895 537	167 479	50 000
Travaux éligibles subvention	1 545 919				
Travaux non éligibles AMP	542 286				
Autres dépenses non éligibles	254 955				
TOTAL DEPENSES TTC	2 470 000	2 113 016	1 895 537	167 479	50 000
Subvention FEADER MO 80%	84 560	2 113 016	296 801	1 766 215	50 000
Subvention FEADER TVA 80%	1 030 613				
Participation des collectivités	1 354 827				
TOTAL RECETTES TTC	2 470 000	2 113 016	296 801	1 766 215	50 000

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création des Autorisations de Programmes (AP) et des Crédits de Paiement (CP) telles qu'indiquées ci-dessus,
- **APPROUVE** les modifications des Autorisations de Programme (AP) et des Crédits de Paiement (CP) telles qu'indiquées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer toute pièce afférente à ces dossiers

➤ **BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES**

Monsieur le Président de la Communauté de Communes présente au Conseil Communautaire la Section de Fonctionnement du Budget Ordures Ménagères établi pour l'exercice 2023.

Il propose de voter le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), en suivant l'avis du conseil d'exploitation du 19 janvier 2023, qui propose **le maintien du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 8,20 %.**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Proposition 2023
TEOM	5,80%	6,00%	6,50%	6,50%	6,60%	6,40%	6,40%	6,40%	6,20%	6,20%	6,20%	6,20%

Après avoir examiné la Section de Fonctionnement,

Monsieur le Président de la Communauté de Communes soumet au vote du Conseil Communautaire le Budget Primitif 2023, chapitre par chapitre conformément à la réglementation et au choix du Conseil Communautaire :

- 1) Les dépenses et les recettes de la Section de Fonctionnement pour un total de **4 868 000 €**.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	DEPENSES	Pour mémoire BP 2022	Propositions BP 2023	Vote du Conseil Communautaire
011	Charges à caractère général	1 101 000	1 176 600	1 176 600
012	Charges de personnel	1 167 000	1 211 700	1 211 700
65	Autres charges de gestion courantes	1 324 000	1 415 500	1 415 500
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	3 592 000	3 803 800	3 803 800
66	Charges financières	5 000	3 000	3 000
67	Charges exceptionnelles	5 000	5 000	5 000
68	Dotations aux amortissements et provisions		0	0
022	Dépenses imprévues	18 000	50 200	50 200
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 620 000	3 862 000	3 862 000
023	Virement à la section d'investissement	400 000	656 000	656 000
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	380 000	350 000	350 000
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	780 000	1 006 000	1 006 000
	TOTAL DES DEPENSES	4 400 000	4 868 000	4 868 000

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	RECETTES	Pour mémoire BP 2022	Propositions BP 2023	Vote du Conseil Communautaire
013	Atténuation de charges	0	0	0
70	Produits des services, du domaine et ventes	135 000	175 000	175 000
73	Impôts et Taxes	4 220 000	4 643 000	4 643 000
74	Dotations, Subventions et Participations	45 000	50 000	50 000
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0
	TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES	4 400 000	4 868 000	4 868 000
77	Produits Exceptionnels	0	0	0
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 400 000	4 868 000	4 868 000
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	0	0
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0	0	0
	TOTAL DES RECETTES	4 400 000	4 868 000	4 868 000

- 2) Les dépenses et les recettes de la section d'Investissement pour un total de **1 136 000 €**.

La liste des opérations d'investissement à soumettre au vote du Conseil Communautaire totalise un montant de 1 001 000 €.

Opération n° 6001 :	Matériels et véhicules	422 000 €
Opération n° 6002 :	Ressourcerie Chamonix	100 000 €
Opération n° 6003 :	Travaux chalets et Molocks	259 000 €
Opération n° 6004 :	Travaux Déchetteries	100 000 €
Opération n° 6005 :	Ateliers Techniques	20 000 €
Opération n° 6006 :	Redevance incitative et collecte Bio déchets	100 000 €

La section d'investissement du budget primitif 2023 prévoit certaines dépenses versées sous la forme de subventions d'équipement pour lesquelles un vote doit intervenir spécifiquement. Il est prévu au budget primitif 2023 une enveloppe de 100 000 € qui fera l'objet d'une délibération.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes, propose le vote, chapitre par chapitre, des dépenses et des recettes de la Section d'Investissement, avec définition des opérations détaillées conformément à la réglementation et au choix du Conseil Communautaire.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	DEPENSES	Pour mémoire BP 2022	Propositions BP 2023	Vote du Conseil Communautaire
204	Total des opérations d'équipement	855 000	1 001 000	1 001 000
	Subventions d'équipement		100 000	100 000
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	855 000	1 101 000	1 101 000
16	Emprunts et dettes assimilées	25 000	25 000	25 000
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	25 000	25 000	25 000
020	Dépenses imprévues			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	880 000	1 126 000	1 126 000
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections			
041	Opérations patrimoniales		10 000	10 000
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0	10 000	10 000
	TOTAL DES DEPENSES	880 000	1 136 000	1 136 000

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	RECETTES	Pour mémoire BP 2022	Propositions BP 2023	Vote du Conseil Communautaire
13	Subventions d'investissements	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	0	0	0
10	Dotations, fonds, divers	100 000	120 000	120 000
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	100 000	120 000	120 000
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	100 000	120 000	120 000
021	Virement de la section de Fonctionnement	400 000	656 000	656 000
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	380 000	350 000	350 000
041	Opérations patrimoniales		10 000	10 000
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	780 000	1 016 000	1 016 000
	TOTAL DES RECETTES	880 000	1 136 000	1 136 000

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **FIXE** à 8,20 % le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'exercice 2023.
- **D'ADOpte** le Budget Primitif du Budget Ordures Ménagères de l'exercice 2023.
- **DE CHARGE** le Président d'assurer l'exécution du Budget Ordures Ménagères.

• **VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT EN 2023 – BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES**

La section d'investissement du budget primitif 2023 du Budget Annexe Ordures Ménagères prévoit le versement d'une subvention d'équipement pour laquelle un vote doit intervenir spécifiquement. M. Eric FOURNIER, Président, propose à l'Assemblée de voter l'attribution d'une subvention d'équipement pour un montant de 100 000 € à la Commune des Houches pour la participation à la réalisation des enrobés – route du Bocher.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'équipement à la Commune des Houches tel que précisé ci-dessus,

- **AUTORISE** le Président à signer toute pièce afférente à ces participations.

• **BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS**

Monsieur Philippe CHARLOT-FLORENTIN, Vice-président délégué aux Transports présente au conseil communautaire le Budget Transports établi pour l'exercice 2023.

Les dépenses et les recettes de la section d'exploitation, s'équilibrent à un montant de 5 766 200 €. Il prévoit une subvention d'équilibre du budget principal pour un montant de 2 832 200 €.

1) Les dépenses et les recettes de la section d'exploitation pour un total de 5 766 200 €.

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitres	DEPENSES	Pour mémoire BP 2022	Propositions BP 2023	Vote du Conseil Communautaire
011	Charges à caractère général	4 169 000	5 626 200	5 626 200
85	Autres charges de gestion courantes	15 000	15 000	15 000
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	4 184 000	5 641 200	5 641 200
86	Charges financières	16 000	15 000	15 000
67	Charges exceptionnelles (Annulation de titres)	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	16 000	15 000	15 000
023	Virement à la section d'investissement	87 000	35 000	35 000
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections (Amortissement des immobilisations)	75 000	75 000	75 000
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	162 000	110 000	110 000
	TOTAL DES DEPENSES	4 362 000	5 766 200	5 766 200

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitres	RECETTES	Pour mémoire BP 2022	Propositions BP 2023	Vote du Conseil Communautaire
74	Dotation, Subventions et Participations	658 000	2 457 000	2 457 000
75	Autres Produits de gestion courante	450 000	462 000	462 000
	TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES	1 108 000	2 919 000	2 919 000
77	Produits Exceptionnels	3 234 000	2 832 200	2 832 200
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 342 000	5 751 200	5 751 200
042	777 - Amortissements des subventions	20 000	15 000	15 000
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	20 000	15 000	15 000
	TOTAL DES RECETTES	4 362 000	5 766 200	5 766 200

2) Les dépenses et les recettes de la section d'Investissement pour un total de **1 710 000 €**.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	DEPENSES	Pour mémoire BP 2022	Propositions BP 2023	Vote du Conseil Communautaire
20	Immobilisation incorporelles			
23	Immobilisations en cours	50 000	1 600 000	1 600 000
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	50 000	1 600 000	1 600 000
16	Emprunts et dettes assimilées	92 000	95 000	95 000
020	Dépenses imprévues			
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	92 000	95 000	95 000
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	142 000	1 695 000	1 695 000
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections (Amortissement des subventions d'équipement)	20 000	15 000	15 000
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	20 000	15 000	15 000
	TOTAL DES DEPENSES	162 000	1 710 000	1 710 000

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	RECETTES	Pour mémoire BP 2022	Propositions BP 2023	Vote du Conseil Communautaire
13	Subventions d'investissements	0		
16	Emprunts et dettes assimilées		1 600 000	1 600 000
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	0	1 600 000	1 600 000
10	Dotation, fonds divers		0	
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	0	0	0
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	0	1 600 000	1 600 000
021	Virement de la section de Fonctionnement	87 000	35 000	35 000
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	75 000	75 000	75 000
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	162 000	110 000	110 000
	TOTAL DES RECETTES	162 000	1 710 000	1 710 000

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** le Budget Primitif du Budget Transports de l'exercice 2023.
- **CHARGE** le Président d'assurer l'exécution du Budget Transports.

• **BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE DE LA REGIE ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE CHAMONIX MONT-BLANC**

Monsieur Patrick VIALE, présente au Conseil Communautaire le Budget Régie Assainissement Vallée de Chamonix Mont Blanc. Ce budget a été soumis au Conseil d'exploitation le 8 mars 2023.

1) Les dépenses et les recettes de la section d'exploitation pour un total de **4 763 000 C.**

Monsieur le Président de la Communauté de Communes, soumet au vote du Conseil Communautaire le Budget Primitif 2023, chapitre par chapitre, conformément à la réglementation et au choix du Conseil Communautaire :

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitres	DEPENSES	Pour mémoire BP 2022	Propositions BP 2023	Vote du Conseil Communautaire
011	Charges à caractère général	2 252 700	2 430 300	2 430 300
012	Charges de personnel	775 000	780 000	780 000
014	Atténuation des produits			0
85	Autres charges de gestion courantes	37 000	62 000	62 000
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	3 064 700	3 272 300	3 272 300
66	Charges financières	36 000	21 000	21 000
67	Charges exceptionnelles (dont annulation de titres)	50 900	51 100	51 100
68	Dotations aux amortissements et provisions		0	0
022	Dépenses imprévues	10 000	27 000	27 000
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 161 600	3 371 400	3 371 400
023	Virement à la section d'investissement	296 400	441 600	441 600
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections (Amortissement des immobilisations)	1 000 000	950 000	950 000
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 296 400	1 391 600	1 391 600
	TOTAL DES DEPENSES	4 458 000	4 763 000	4 763 000

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitres	RECETTES	Pour mémoire BP 2022	Propositions BP 2023	Vote du Conseil Communautaire
013	Atténuation des Charges	2 500	2 500	2 500
70	Produits des services, du domaine et ventes	4 009 000	4 346 000	4 346 000
74	Dotation, Subventions et Participations	142 500	90 000	90 000
75	Autres Produits de gestion courante	2 000	2 000	2 000
	TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES	4 156 000	4 440 500	4 440 500
76	Produits Financiers	0		
77	Produits Exceptionnels	2 000	2 500	2 500
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 158 000	4 443 000	4 443 000
042	722 - Immobilisations corporelles (Travaux en régie)	20 000	20 000	20 000
042	777 - Amortissements des subventions	280 000	300 000	300 000
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	300 000	320 000	320 000
	TOTAL DES RECETTES	4 458 000	4 763 000	4 763 000

- 1) Les dépenses et les recettes de la section d'Investissement pour un total de **1 960 500 €**.

Monsieur VIALE détaille la liste des opérations d'investissement pour un montant de 1 520 500 €.

Opération n° 7001 : Investissements CCVCMB non ventilables	311 000 €
Opération n° 7002 : Investissements secteur Chamonix	137 500 €
Opération n° 7003 : Investissements secteur Les Houches	225 000 €
Opération n° 7004 : Investissements secteur Vallorcine	77 000 €
Opération n° 7005 : Investissements secteur Servoz	90 000 €
Opération n° 7006 : Les STEP	680 000 €

Monsieur le Président de la Communauté de Communes, soumet au vote, chapitre par chapitre, des dépenses et des recettes de la Section d'Investissement, avec définition des opérations détaillées conformément à la réglementation et au choix du Conseil Communautaire.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	DEPENSES	Pour mémoire BP 2022	Propositions BP 2023	Vote du Conseil Communautaire
	Total des opérations d'équipement	1 893 000	1 520 500	1 520 500
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	1 893 000	1 520 500	1 520 500
16	Emprunts et dettes assimilées	360 000	100 000	100 000
020	Dépenses imprévues	0	0	0
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	360 000	100 000	
458	Total des opérations pour compte de tiers	0	0	0
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 253 000	1 620 500	1 620 500
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	300 000	320 000	320 000
041	Opérations Patrimoniales	20 000	20 000	20 000
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	320 000	340 000	340 000
	TOTAL DES DEPENSES	2 573 000	1 960 500	1 960 500

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	RECETTES	Pour mémoire BP 2022	Propositions BP 2023	Vote du Conseil Communautaire
13	Subventions d'investissements	46 600	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	1 210 000	548 900	548 900
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	1 256 600	548 900	548 900
10	Dotations, fonds, divers	0	0	0
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	0	0	0
458	Total des opérations pour compte de tiers	0	0	0
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 256 600	548 900	548 900
021	Virement de la section de Fonctionnement	296 400	441 600	441 600
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 000 000	950 000	950 000
041	Opérations Patrimoniales	20 000	20 000	20 000
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 316 400	1 411 600	1 411 600
	TOTAL DES RECETTES	2 573 000	1 960 500	1 960 500

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **ADOpte** le Budget Primitif du Budget Régie Assainissement Vallée de Chamonix Mont Blanc de l'exercice 2023,
- **CHARGE** le Président d'assurer l'exécution du Budget Annexe Régie Assainissement Vallée de Chamonix Mont Blanc.

• **BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE DE LA REGIE EAU DE LA VALLEE DE CHAMONIX MONT-BLANC**

Monsieur Patrick VIALE, présente au Conseil Communautaire le Budget Régie Eau Vallée de Chamonix Mont Blanc. Ce budget a été soumis au Conseil d'exploitation le 8 mars 2023.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes, soumet au vote du Conseil Communautaire le Budget Primitif 2023, chapitre par chapitre, conformément à la réglementation et au choix du Conseil Communautaire :

- 1) Les dépenses et les recettes de la section d'exploitation pour un total de **4 481 800 €**.

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitres	DEPENSES	Pour mémoire BP 2022	Propositions BP 2023	Vote du Conseil Communautaire
011	Charges à caractère général	1 949 700	2 112 500	2 112 500
012	Charges de personnel	477 000	417 000	417 000
014	Atténuation des produits	645 000	690 000	690 000
65	Autres charges de gestion courantes	37 000	42 000	42 000
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	3 108 700	3 261 500	3 261 500
66	Charges financières	71 000	72 000	72 000
67	Charges exceptionnelles	51 000	51 100	51 100
68	Dotations aux amortissements et provisions	0		
022	Dépenses imprévues	4 300	10 000	10 000
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 235 000	3 394 600	3 394 600
023	Virement à la section d'investissement	230 000	487 200	487 200
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections (Amortissement des immo.)	600 000	600 000	600 000
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	830 000	1 087 200	1 087 200
	TOTAL DES DEPENSES	4 065 000	4 481 800	4 481 800

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitres	RECETTES	Pour mémoire BP 2022	Propositions BP 2023	Vote du Conseil Communautaire
013	Atténuation des Charges	0	0	0
70	Produits des services, du domaine et ventes	3 976 000	4 381 800	4 381 800
74	Dotations, Subventions et Participations	0		
75	Autres Produits de gestion courante	13 000	0	
	TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES	3 989 000	4 381 800	4 381 800
76	Produits Financiers			
77	Produits Exceptionnels	6 000	0	
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 995 000	4 381 800	4 381 800
042	722 - Immobilisations corporelles (Tvx en régie)	20 000	20 000	20 000
042	777 - Amortissements des subventions	50 000	80 000	80 000
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	70 000	100 000	100 000
	TOTAL DES RECETTES	4 065 000	4 481 800	4 481 800

- 1) Les dépenses et les recettes de la section d'Investissement pour un total de **2 321 200 €**.

Monsieur Viale détaille la liste des opérations d'investissement pour un montant de 1 976 200 €.

Opération n° 8001 : Investissements CCVCMB non ventilables	402 000 €
Opération n° 8002 : Investissements secteur Chamonix	1 008 700 €
Opération n° 8003 : Investissements secteur Les Houches	345 000 €
Opération n° 8004 : Investissements secteur Vallorcine	15 500 €
Opération n° 8005 : Investissements secteur Servoz	205 000 €

Monsieur le Président de la Communauté de Communes, soumet au vote, chapitre par chapitre, des dépenses et des recettes de la Section d'Investissement, avec définition des opérations détaillées conformément à la réglementation et au choix du Conseil Communautaire.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	DEPENSES	Pour mémoire BP 2022	Propositions BP 2023	Vote du Conseil Communautaire
	Total des opérations d'équipement	1 682 000	1 976 200	1 976 200
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	1 682 000	1 976 200	1 976 200
16	Emprunts et dettes assimilées	165 000	165 000	165 000
020	Dépenses imprévues	0	0	0
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	165 000	165 000	165 000
458	Total des opérations pour compte de tiers	0	60 000	60 000
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 847 000	2 201 200	2 201 200
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	103 000	100 000	100 000
041	Opérations Patrimoniales	20 000	20 000	20 000
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	123 000	120 000	120 000
	TOTAL DES DEPENSES	1 970 000	2 321 200	2 321 200

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	RECETTES	Pour mémoire BP 2022	Propositions BP 2023	Vote du Conseil Communautaire
13	Subventions d'investissements	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	1 120 000	1 154 000	1 154 000
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	1 120 000	1 154 000	1 154 000
10	Dotation, fonds, divers			
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	0	0	0
458	Total des opérations pour compte de tiers	0	60 000	60 000
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 120 000	1 214 000	1 214 000
021	Virement de la section de Fonctionnement	230 000	487 200	487 200
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	600 000	600 000	600 000
041	Opérations Patrimoniales	20 000	20 000	20 000
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	850 000	1 107 200	1 107 200
	TOTAL DES RECETTES	1 970 000	2 321 200	2 321 200

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **ADOpte** le Budget Primitif du Budget Régie Eau Vallée de Chamonix Mont Blanc de l'exercice 2023,
- **CHARGE** le Président d'assurer l'exécution du Budget Annexe Régie Eau Vallée de Chamonix Mont Blanc.

• **BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE DE LA VALLEE DE CHAMONIX MONT-BLANC CONNECTEE**

Monsieur Nicolas EVRARD, présente au Conseil Communautaire le Budget Annexe Vallée Chamonix Mont Blanc Connectée.

- 1) Les dépenses et les recettes de la section d'exploitation pour un total de **272 000 C.**

Monsieur le Président de la Communauté de Communes, propose au vote du Conseil Communautaire le Budget Primitif 2023, chapitre par chapitre, conformément à la réglementation et au choix du Conseil Communautaire :

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitres	DEPENSES	Pour mémoire BP 2022	Propositions BP 2023	Vote du Conseil Communautaire
011	Charges à caractère général	107 000	72 000	72 000
012	Charges de personnel	25 000	25 000	25 000
65	Autres charges de gestion courantes			
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	132 000	97 000	97 000
66	Charges financières	6 000	4 000	4 000
67	Charges exceptionnelles	2 000	1 000	1 000
685	Impôts sur les bénéfices	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	7 400	7 400
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	140 000	109 400	109 400
023	Virement à la section d'investissement	75 000	132 600	132 600
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections (Amortissement des immobilisations.)	30 000	30 000	30 000
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	105 000	162 600	162 600
	TOTAL DES DEPENSES	245 000	272 000	272 000

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitres	RECETTES	Pour mémoire BP 2022	Propositions BP 2023	Vote du Conseil Communautaire
70	Produits des services, du domaine et ventes	67 200	67 640	67 640
74	Dotation, Subventions et Participations			
75	Autres Produits de gestion courante	177 800	204 360	204 360
	TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES	245 000	272 000	272 000
76	Produits Financiers			
77	Produits Exceptionnels			
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	245 000	272 000	272 000
042	777 - Amortissements des subventions			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0	0	0
	TOTAL DES RECETTES	245 000	272 000	272 000

- 2) Les dépenses et les recettes de la section d'Investissement pour un total de **230 000 C.**

Monsieur le Président de la Communauté de Communes, soumet au vote, chapitre par chapitre, les dépenses et les recettes de la Section d'Investissement conformément à la réglementation et au choix du Conseil Communautaire.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	DEPENSES	Pour mémoire BP 2022	Propositions BP 2023	Vote du Conseil Communautaire
20	Immobilisations incorporelles	25 000	0	0
21	Immobilisations corporelles	10 000	25 000	25 000
23	Immobilisations en cours	15 000	150 000	150 000
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	50 000	175 000	175 000
16	Emprunts et dettes assimilées	55 000	55 000	55 000
020	Dépenses imprévues	0	0	0
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	55 000	55 000	55 000
458	Total des opérations pour compte de tiers	0	0	0
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	105 000	230 000	230 000
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	0	0
041	Opérations Patrimoniales	5 000	0	0
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	5 000	0	0
	TOTAL DES DEPENSES	110 000	230 000	230 000

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	RECETTES	Pour mémoire BP 2022	Propositions BP 2023	Vote du Conseil Communautaire
13	Subventions d'investissements	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	67 400	67 400
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	0	67 400	67 400
10	Dotation, fonds, divers	0	0	0
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	0	0	0
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	0	67 400	67 400
021	Virement de la section de Fonctionnement	75 000	132 600	132 600
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	30 000	30 000	30 000
041	Opérations Patrimoniales	5 000	0	0
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	110 000	162 600	162 600
	TOTAL DES RECETTES	110 000	230 000	230 000

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **ADOpte** le Budget Primitif du Budget Vallée Chamonix Mont Blanc Connectée de l'exercice 2023,
- **CHARGE** le Président d'assurer l'exécution du Budget Vallée Chamonix Mont Blanc Connectée.

• **BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE DE LA ZAE LA VIGIE ARTISANS**

Madame Catherine FAVRET, présente au Conseil Communautaire le Budget ZAE La Vigie Artisans.

- 1) Les dépenses et les recettes de la section d'exploitation s'équilibrent pour un total de **564 000 €**.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes, propose au vote du Conseil Communautaire le Budget Primitif 2023, chapitre par chapitre, conformément à la réglementation et au choix du Conseil Communautaire :

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitres	DEPENSES	Pour mémoire BP 2022	Propositions BP 2023	Vote du Conseil Communautaire
011	Charges à caractère général	18 440	72 000	72 000
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	18 440	72 000	72 000
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	18 440	72 000	72 000
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	559 000	492 000	492 000
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	559 000	492 000	492 000
	TOTAL DES DEPENSES	577 440	564 000	564 000

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitres	RECETTES	Pour mémoire BP 2022	Propositions BP 2023	Vote du Conseil Communautaire
70	Produits des services, du domaine et ventes	577 440	420 000	420 000
	TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES	577 440	420 000	420 000
77	Produits Exceptionnels			
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	577 440	420 000	420 000
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	144 000	144 000
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0	144 000	144 000
	TOTAL DES RECETTES	577 440	564 000	564 000

Madame Catherine FAVRET, présente au conseil communautaire la section d'Investissement du Budget ZAE La Vigie Artisans établi pour l'exercice 2023.

- 2) Les dépenses et les recettes de la section d'Investissement pour un total de 492 000 €.**

Monsieur le Président de la Communauté de Communes, soumet au vote, chapitre par chapitre, des dépenses et des recettes de la Section d'Investissement conformément à la réglementation et au choix du Conseil Communautaire.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	DEPENSES	Pour mémoire BP 2022	Propositions BP 2023	Vote du Conseil Communautaire
	<i>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</i>	0	0	
16	Emprunts et dettes assimilées	559 000	348 000	348 000
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	559 000	348 000	348 000
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D' INVESTISSEMENT	559 000	348 000	348 000
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	144 000	144 000
	TOTAL DES DEPENSES D' ORDRE D' INVESTISSEMENT	0	144 000	144 000
	TOTAL DES DEPENSES	559 000	492 000	492 000

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	RECETTES	Pour mémoire BP 2022	Propositions BP 2023	Vote du Conseil Communautaire
13	Subventions d'investissements			
16	Emprunts et dettes assimilées		0	
	TOTAL DES RECETTES D' EQUIPEMENT	0	0	
10	Dotation, fonds, divers			
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	0	0	
	TOTAL DES RECETTES REELLES D' INVESTISSEMENT	0	0	
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	559 000	492 000	492 000
	TOTAL DES RECETTES D' ORDRE D' INVESTISSEMENT	559 000	492 000	492 000
	TOTAL DES RECETTES	559 000	492 000	492 000

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **ADOpte** le Budget Primitif du Budget ZAE La Vigle Artisans de l'exercice 2023,
- **CHARGE** le Président d'assurer l'exécution du Budget ZAE La Vigle Artisans.

• **PRORATA DE TVA POUR LE CENTRE SPORTIF**

Madame Ghislaine BOSSONNEY, Vice-Présidente déléguée aux Finances, rappelle à l'assemblée que les recettes du Centre Sportif Richard Bozon ne sont pas toutes assujetties à la TVA, par conséquent il n'est pas possible de récupérer l'intégralité de la taxe payée sur les factures.

Le prorata de TVA désigne le coefficient qui permet de calculer la quote-part de TVA qu'il est possible de récupérer sur les dépenses du Centre Sportif.

Le prorata de TVA se détermine en fonction des heures d'occupation des installations du Centre Sportif.

Le tableau ci-joint montre l'évolution du prorata :

CALCUL DU PRORATA DE TVA	2020		2021		2022	
	Nombre d'heures	%	Nombre d'heures	%	Nombre d'heures	%
Occupation non commerciale	12 561	54%	17 845	54%	26 744	43%
Occupation commerciale	10 844	46%	15 508	46%	35 118	57%
Total des heures d'occupation	23 405	100%	33 353	100%	61 862	100%

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **VALIDE** le taux de 57 % de TVA déductible à appliquer sur l'exercice 2023, sur les activités du Centre Sportif Richard Bozon.

• **AVENANT N° 11 A LA CONVENTION DE MUTUALISATION DES SERVICES**

Madame BOSSONNEY, vice-présidente déléguée aux Finances rappelle que depuis la création de la CCVCMB, l'organisation des services communautaires repose sur un principe de services dits « partagés » intégrant les situations de mutualisation de personnels relevant :

- Soit de services fonctionnels, qui ont été organisés en services communs communautaires depuis le 1^{er} janvier 2016,
- Soit de mise à disposition de services intervenant partiellement sur des compétences communales et communautaires.

A partir de la réflexion engagée sur le schéma de mutualisation, plusieurs situations de mutualisations se sont développées entre la Communauté de communes et ses communes membres nécessitant de formaliser par un nouvel avenant entre les collectivités concernées les modalités d'organisation des missions et de prise en charge des coûts.

Le projet d'avenant précise ainsi :

- **Les services généraux** : intégration du poste de contrôle de gestion DSP,
- **Le service Culture** : mutualisation de la mission de secrétariat du service culturel de la Commune de Chamonix.
- **La gestion de l'aire d'accueil des saisonniers** : intégration des heures réalisées pour l'installation des aires par les services des Communes des Houches et de Chamonix et des heures réalisées par la Police Municipale des Houches.
- **La gestion des ordures ménagères** : harmonisation des modalités de calculs pour les 4 Communes.

Sur avis favorable de la commission mutualisation du 13 décembre 2022,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **ADOpte** les termes de l'avenant à la convention de mise à disposition des services entre les collectivités du territoire,
- **AUTORISE** M, le Président à signer ladite convention avec les communes membres.

• **ATTRIBUTION DE COMPENSATIONS ET PARTICIPATIONS AUX SERVICES COMMUNS POUR L'EXERCICE 2023**

Madame BOSSONNEY, vice-présidente déléguée aux Finances rappelle que la Communauté de Communes a mis en place des services communs auxquels ont adhéré, par convention, chacune des communes membres, afin d'assurer les missions des services fonctionnels, à savoir : urbanisme, ressources humaines, finances, affaires juridiques, informatique, marchés publics.

Depuis la loi MAPTAM de janvier 2014, il est rappelé que le financement des services communs peut s'imputer sur les attributions de compensation ; ces dispositions ont expressément été votées par les collectivités dans leurs délibérations d'adhésion aux services communs et mentionnées dans les conventions de participations aux services communs. Dans ce cas, le calcul du CIF (coefficient d'intégration fiscale) fixé à l'article L. 5211-30 du CGCT prend en compte cette imputation.

Sur proposition de la dernière commission mutualisation du 13 décembre 2022, et conformément aux modalités de répartition financière définies dans chaque service commun, il convient d'arrêter le montant de participation qui sera appelé en 2023 auprès des communes membres, et impacté sur les attributions de compensations, comme suit :

Pour mémoire

	Produits de fiscalité professionnelle transférés en 2010	Cumul des charges transférées depuis 2010	Montant AC de la commune (vote CC du 18/07/2018)	A déduire participation aux services communs 2022	TOTAL
Chamonix	12 367 252	12 923 909	-556 658	-1 488 134	-2 074 792
Les Houches	1 648 649	1 969 873	-321 224	-359 821	-681 045
Servoz	122 459	294 351	-171 892	-43 073	-214 965
Vallorcine	540 315	348 680	191 625	-42 636	148 999
TOTAL	14 678 675	15 536 814	-858 139	-1 933 664	-2 791 803

Sur ces bases, et conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, il appartient ensuite à la Communauté de Communes de notifier à chaque commune membre le montant de l'attribution de compensation annuelle ajustée du montant de sa participation financière au service commun.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **VALIDE** l'impact sur les attributions de compensation des participations aux services communs pour chacune des communes membres, comme détaillé dans le tableau ci-dessus.
- **SOLLICITE** la décision concordante des conseils municipaux des communes membres.
- **AUTORISE** le Président à signer toute pièce afférente à ce dossier.

3. TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

• **PROGRAMME DE SENSIBILISATION A LA TRANSITION ECOLOGIQUE WATTY**

M. Hervé VILLARD rappelle que la vallée de Chamonix-Mont-Blanc est un territoire engagé depuis des années dans la transition énergétique. Dans ce cadre, la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc souhaite accélérer la transition écologique par l'évolution des comportements des citoyens et des organisations.

La société EcoCO2 a été créée en 2009. Il s'agit d'une Eco-entreprise innovante de l'Économie Sociale et Solidaire. EcoCO2 a développé des programmes dont 7 programmes sont labellisés Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) et 2 programmes technologiques bénéficiant d'investissement avenir de l'ADEME. Ainsi le financement des programmes de sensibilisation est pour l'essentiel assuré par les énergéticiens dans le cadre des CEE à hauteur de 77% du coût total.

La Communauté de Communes de Chamonix Mont-Blanc s'est engagée avec EcoCO2, afin de l'accompagner dans la démarche de sensibilisation à travers le programme « Watty à l'école » sur l'année scolaire 2022-2023. Le programme est en cours de déploiement dans 18 classes sur 4 écoles. Ce programme se caractérise par 3 ateliers d'environ 1h30 par classe dont les thèmes sont au choix de l'enseignant parmi huit propositions au programme (A la découverte des énergies, le réchauffement climatique, le chauffage et la climatisation, l'eau, l'éclairage, les déchets, les appareils électrique, l'éco mobilité). Ainsi le programme peut se poursuivre sur plusieurs années sans redondance.

Le programme se déroule sur l'année scolaire de septembre à juin. Ainsi les communes et les écoles de la vallée ont été sollicitées pour poursuivre cette démarche.

La Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc souhaite engager 11 classes dans le programme pour l'année scolaire 2023-2024 et pour se faire, elle doit conventionner avec EcoCO2.

Cette convention définit le rôle et obligations des parties.

Le coût de la prestation pour les 11 classes s'élève pour la Communauté de Communes à 3300€ HT soit 3 960€ TTC dont le financement est inscrit au Budget Primitif 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 7/06/22 pour s'engager pour le programme de sensibilisation WATTY pour l'année scolaire 2022-2023,

VU l'avis de la Commission Transition Ecologique, Economie Circulaire et Déchets du 20 janvier 2023,

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc, face au défi de la transition énergétique, dans laquelle elle est fermement engagée, souhaite continuer à s'engager dans la sensibilisation.

Le Conseil Communautaire après délibéré et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'autoriser le Président à signer la convention avec la société EcoCO2, ainsi que tout avenant nécessaire à son bon suivi,
- **S'ENGAGE** à verser à EcoCO2 le montant du reste à charge (hors part CEE) de 3 960€ TTC.

• **TOIT DES CIMES : EVOLUTION DES STATUTS DE LA FUTURE SAS/TOIT DES CIMES ET PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

M. Hervé VILLARD rappelle au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes, dans le cadre de sa politique en faveur de la transition écologique, a souhaité impulser l'émergence d'une coopérative citoyenne de production d'énergie renouvelable locale, sur le modèle des « centrales villageoises », qui bénéficie d'une solide expérience en matière de production d'énergie photovoltaïque en France, et plus particulièrement en Auvergne Rhône-Alpes.

Le développement de l'énergie citoyenne est inscrit au titre de la démarche TEPOS (Territoire à Énergie POSitive), afin de poursuivre progressivement la réduction à la dépendance aux énergies fossiles. L'objectif est de mobiliser la participation et l'épargne des habitants au service de projets locaux de production d'énergies renouvelables.

La création d'une société par actions simplifiée (SAS) « Toits des cimes » doit permettre de mener à bien ce projet :

- l'installation et l'exploitation des centrales de production d'énergie renouvelable et la vente de l'énergie ainsi produite,
- le développement et la promotion des énergies renouvelables et des économies d'énergies,
- toutes activités annexes, connexes ou complémentaires s'y rattachant directement ou indirectement, ainsi que toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, de crédit, utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social ainsi défini.

A noter qu'une SAS a un format coopératif, permettant une gouvernance collective, une lucrativité limitée et une remontée des bénéfices aux fonds propres à hauteur de 50 %.

Il est rappelé que le Conseil Communautaire a, par délibération n° 1268 du 23 juin 2021, autorisé la domiciliation de la future société par actions simplifiée (SAS) à la Communauté de Communes pour l'ensemble de ses démarches administratives.

Le Conseil Communautaire a, par délibération n°1306 du 27 septembre 2021 :

- validé le statut de membre fondateur de la CCVCMB à la future SAS « Centrales Villageoises de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc, dite « Toits des Cimes »,
- désigné un représentant titulaire (Hervé VILLARD), ainsi qu'un représentant suppléant (Isabelle MOREAU-PETITJEAN), au sein de l'Assemblée Générale de la SAS,

- fait acte de candidature, via son représentant, au Conseil de Gestion de la SAS Toits des Cimes,
- validé l'entrée dans le capital de la SAS, avec 10 parts à 100€, soit 1 000€,
- validé le projet de statuts de la société, statuts qui font l'objet de modifications mineures, présentés ci-après, avant une assemblée générale constitutive prévue le 24 avril 2023.

D'autre part, la communauté de communes accompagne le collectif de citoyens depuis 2020 et elle a fait réaliser 3 études de faisabilité photovoltaïque en 2022, sur les toitures publiques suivantes : Centre Technique Municipal (CTM) de Chamonix, école et mairie de Servoz avec l'accord des communes.

La toiture du CTM présente un potentiel intéressant et les études doivent se poursuivre, notamment l'étude de structure.

En 2023, le collectif de citoyens est en phase de recherche de dons (via son association de préfiguration) et d'appel au sociétariat, dans le cadre de la future Assemblée Générale constitutive de la SAS « Toits des cimes », qui aura lieu le 24 avril 2023. C'est en effet ce capital de départ qui permettra ensuite d'aller chercher un emprunt bancaire complémentaire.

La consultation des entreprises et l'obtention de l'emprunt bancaire nécessaire se finaliseront d'ici fin 2023, afin de permettre les travaux d'installation des panneaux photovoltaïques pour une production d'énergie à l'été 2024.

Les modifications des statuts de la future SAS « Toits des Cimes », portent sur les éléments suivants :

Article 3 :

La société Toits des Cimes – « Centrales Villageoises de la Vallée de Chamonix Mont Blanc » ne peut réaliser d'investissements immobiliers que sur le territoire constitué par les communes suivantes, membres de la communauté de communes de la Vallée de Chamonix- Mont-Blanc (CCVCMB) : Chamonix Mont-Blanc, Les Houches, Servoz, Vallorcine, ainsi que les communes des communautés de communes limitrophes. (au lieu de « ... par les communes suivantes, membres de la communauté de communes de la Vallée de Chamonix- Mont-Blanc (CCVCMB) : Chamonix Mont-Blanc, Les Houches, Servoz, Vallorcine, ainsi que les communes limitrophes. »)

Article 19 :

Le Conseil de gestion a pour principe la parité femme-homme et tentera au maximum de le respecter lors de sa constitution. (au lieu de « Le Conseil de gestion a pour principe la parité femme-homme et s'efforcera de le respecter lors de sa constitution. »)

Article 28 :

La mention suivante est supprimée : « Le taux de rémunération des actions sous forme de dividende ne devra pas excéder 3 % par an. », au regard de la situation économique actuelle très changeante, qui fait qu'un plafond de 3% sera peut-être complètement inadaptée dans quelques années.

Considérant le projet de statuts joint au présent projet de délibération,

Le Conseil Communautaire après délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet de nouveaux statuts de la SAS « Centrales Villageoises de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc », dite Toits des Cimes,
- **AUTORISE** le représentant titulaire, ou son suppléant, à signer les statuts et tous les actes nécessaires à la réalisation de l'opération envisagée,
- **CONFIRME** son soutien de la SAS « Toits des Cimes » dans la mise en œuvre de ses projets.

• **CONTRIBUTION DU SYANE POUR ETUDE DE STRUCTURE D'UNE INSTALLATION DE SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE**

M. Hervé VILLARD rappelle que la vallée de Chamonix-Mont-Blanc est un territoire engagé depuis des années dans la transition énergétique :

La Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc a adhéré au SYANE par délibération du conseil communautaire du 13 décembre 2021.

Par ailleurs, la Communauté de Communes a soutenu l'émergence d'une coopérative citoyenne de production d'énergie renouvelable locale « Toit des Cimes ».

Dans le cadre du soutien de la centrale villageoise, la CCVCMB a pris en charge l'étude du potentiel solaire de la toiture du CTM de Chamonix. Ainsi, la CCVCMB s'est rapprochée du SYANE afin de réaliser une étude de faisabilité pour le développement d'une installation solaire photovoltaïque. Cette étude a été validée à travers la délibération du 21 avril 2022.

Le potentiel solaire ayant été confirmé dans l'étude de faisabilité, une étude de la structure doit être réalisée afin d'évaluer la faisabilité structurelle du projet. Cette deuxième phase de la mission a été confiée également au SYANE.

Le montant de cette étude structure s'élève à :

D'un montant global estimé à :	2679.60€ TTC
Avec une participation financière communautaires s'élevant à :	803.88 € TTC
Et contribution au budget de fonctionnement du SYANE s'élevant à :	80.00€ TTC
Soit un montant total à charge de la CCVCMB de	883.88€ TTC

Inscrit au BP 2023.

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation des études, il convient que la collectivité d'une part approuve le plan de financement de l'opération à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée, et d'autre part s'engage à verser au SYANE de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les statuts du SYANE et notamment l'article 1,
VU l'article L5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du 27 septembre 2021 d'adhésion à l'association « Toit des Cimes »,
VU la délibération du 13 décembre 2021 d'adhésion de la CCVCMB au SYANE,
VU la convention d'adhésion signée par le SYANE et la CCVCB signée en Mars 2022,
VU la délibération du 7 juin 2022 pour les études de faisabilité pour le développement d'installation solaire.

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc, face au défi de la transition énergétique, dans laquelle elle est fermement engagée, souhaite continuer à s'engager dans le développement des énergies renouvelables (ENR).

Le Conseil Communautaire après délibéré et à l'unanimité :

➤ **DÉCIDE** d'approuver le plan de financement et sa répartition financière :

D'un montant global estimé à :	2679.60€ TTC
Avec une participation financière communautaires s'élevant à :	803.88 € TTC
Et contribution au budget de fonctionnement du SYANE s'élevant à :	80.00€ TTC

Soit un montant total à charge de la CCVCMB de 883,88€ TTC.

➤ **S'ENGAGE** à verser, sous réserve du vote du BP 2023, au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie le montant de la contribution au budget de fonctionnement (3% du montant TTC) des honoraires divers, sous forme de fonds propres lors de l'émission du décompte final de l'opération,

- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat, sous forme de fonds propres et sous réserve du vote du BP 2023, la participation (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la collectivité lors de l'émission du décompte final de l'opération.

4. FONCIER

- **SECURISATION DE LA RD 13 DANS LA TRAVERSEE DE SERVOZ – CESSIION DU BORD DE VOIRIE PAR LA CCVCMB AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE HAUTE-SAVOIE – LIEUDIT « LE BOUCHET – SERVOZ »**

M, Nicolas EVRARD rappelle que, suivant un acte du 2 décembre 2022, la Communauté de Communes a fait l'acquisition d'un tènement immobilier appartenant à la Fondation des Orphelins Apprentis d'Auteuil sur la Commune de Servoz.

L'opérateur Immobilier (Teractem) a été mandaté par le Conseil Départemental pour la régularisation des emprises de bord de voirie impactées suite à la réalisation des travaux de sécurisation. Ainsi, il s'est rapproché de la Communauté de Communes, en sa qualité nouvelle de propriétaire de cet ensemble immobilier, et a proposé l'acquisition d'une emprise de 126 m², issue des parcelles A n° 2930 et 2932.

France Domaine, dans un avis en date du 17 juin 2021, a évalué les emprises cédées à 40 €/m², soit pour une superficie de 126 m², une somme totale de **DIX MILLE QUATRE VINGTS EUROS (10 080 €)**.

Les membres de la Commission Territoire et Economie ont été consultés par voie écrite le 14 mars 2023.

En conséquence, une promesse de vente unilatérale a été transmise à la Communauté de Communes pour :

- la cession d'une surface de 126 m² issue des parcelles A n° 2930 et 2932, moyennant un prix de 10 080 €

- le paiement d'une indemnité de prise de possession anticipée (égale à 5 % de la valeur vénale), soit 504 €

soit une somme totale de **DIX MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT QUATRE EUROS (10 584 €) au profit de la CCVCMB.**

Après avoir entendu le rapport fait de ce dossier,

VU l'acte d'acquisition de la propriété de la Fondation des Orphelins Apprentis d'Auteuil par la Communauté de Communes en date du 2 décembre 2022,

VU la promesse de vente unilatérale,

VU le plan de division établi par le Cabinet ROSTAND, déterminant la surface à céder par la Communauté de Communes au Conseil Départemental de la Haute-Savoie, à 126 m²,

VU l'avis France Domaine référencé DS 4352476 en date du 17 juin 2021,

VU la consultation écrite de la Commission Territoire Economie en date du 14 mars 2023,

Le Conseil Communautaire après délibéré et à l'unanimité :

- **SE PRONONCE** sur la cession d'une surface de 126 m² issue des parcelles A n° 2930 et 2932, moyennant un prix de 10 080 € ainsi que sur le paiement d'une indemnité de prise de possession anticipée (égale à 5 % de la valeur vénale), soit 504 €, représentant une somme totale de **DIX MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT QUATRE EUROS (10 584 €)**.

- **DIT** que les frais (notaire) liés à cette acquisition seront supportés par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, en cas d'absence, à la signature de la promesse unilatérale de vente et de l'acte d'acquisition qui sera établi par acte notarié, ainsi qu'à toutes diligences préalables et nécessaires à l'exécution des présentes.

5. RESSOURCES HUMAINES

• **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

M. Xavier CHANTELOT rappelle que l'article L.313-1 du code général de la fonction publique dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient ainsi au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des recrutements sur des postes vacants. Il est proposé de modifier le tableau des effectifs selon deux axes visant à fidéliser nos agents. Il s'agit dans le premier point de transformer des mois de saisonniers en emploi permanent afin de fidéliser un agent contractuel, et dans le second point de transformer les grades de certains emplois afin de valoriser la réussite à concours de deux agents.

1) Compte tenu des besoins de la direction des sports, afin de permettre de pérenniser un emploi et de fidéliser un agent, il est proposé de **transformer des mois de saisonniers**, en poste permanent en créant l'emploi **d'agent d'accueil en charge de la régie du centre sportif, à temps complet**, relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs, cat C – grades d'adjoint administratif, d'adjoint administratif principal de 2ème classe, d'adjoint administratif principal de 1ère classe, à compter du **01/05/2023**.

Sous l'autorité du responsable du service régie-recettes du centre sportif Richard Bozon, l'agent assure les missions suivantes :

- _ Vendre les droits d'accès et produits dérivés
- _ Tenue de régie de recettes des différents points de ventes
- _ Effectuer les opérations quotidiennes d'ouverture et de clôture de la régie,
- _ Assurer l'accueil physique et téléphonique des usagers,
- _ Contrôler la validité des droits d'accès des usagers
- _ Informer et orienter les usagers dans les différents locaux,
- _ Remonter les informations nécessaires à la bonne maintenance des équipements de la caisse,
- _ Mettre en œuvre la sécurité générale et permanente due aux usagers.

La cotation de ce poste est C3.

2) Suite à des réussites à concours, il convient d'adapter les grades de deux postes :

FILIERE	Emploi(s) et grade(s) actuel(s) (à supprimer)	Emploi(s) et grade(s) actuel(s) (à créer)	Date d'effet
administrative	<u>1 poste de chargé de développement économique</u> cotation poste : A4 Grade : rédacteur (cat B) à temps Complet	<u>1 poste de chargé de développement économique</u> cotation poste : A4 Grade : rédacteur principal de 2 ^{ème} classe (cat B) à temps Complet	01/04/2023

	<u>1 poste de responsable du service juridique</u>	<u>1 poste de responsable du service juridique</u>	01/04/2023
	cotation poste : A4 Grade : rédacteur principal de 2 ^{ème} classe (cat B) à temps Complet	cotation poste : A4 Grade : attaché (cat A) à temps Complet	

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.313-1 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.332-24 en vertu duquel peuvent, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de L.411-1 du code susvisé,

Vu les délibérations des conseils communautaires des 10/09/2019, 30/07/2021 et 7/10/2022 relatives à la mise en place du RIFSEEP,

Vu le tableau des emplois annexé au budget de l'exercice en cours,

Vu les crédits ouverts au budget de l'exercice,

Considérant la nécessité de créer, transformer (suppression et création) les postes décrits ci-dessus au tableau des effectifs,

Le Conseil Communautaire après délibéré et à l'unanimité :

- **DONNE SON ACCORD** pour la **suppression de mois de saisonniers** au profit de la **création** de l'emploi **d'agent d'accueil en charge de la régie du centre sportif à la direction des sports**, poste à **temps complet**, relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs, cat C – grades d'adjoint administratif, d'adjoint administratif principal de 2ème classe, d'adjoint administratif principal de 1ère classe, à compter du **01/05/2023**.
- **CONFIRME** que si cet emploi ne peut être pourvu par des candidatures statutaires de fonctionnaire, il sera possible de les pourvoir sur le fondement de l'article L.332-14 ou L.332-8 du code général de la fonction publique, par un agent contractuel justifiant des qualités requises ci-dessus et dont la rémunération sera fixée par référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, assortie du régime indemnitaire selon les dispositions prévues par la Collectivité,
- **DIT** que cet emploi est coté **C3**.
- **DONNE SON ACCORD** pour la modification des grades des postes cités ci-dessus au point 2 la direction des ressources humaines, soit les **transformations (suppression et création)**
- **ADOpte** le nouveau tableau des effectifs de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Collectivité,

- **ET AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document relatif à ces dossiers.

- **CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**

M. Xavier CHANTELOT rappelle qu'en application des dispositions de l'article L.332-23-2° du code général de la fonction publique, les collectivités territoriales peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité.

Ces recrutements peuvent être effectués par contrat à durée déterminée de maximum six mois, renouvellements compris, pendant une même période de douze mois consécutifs pour un accroissement saisonnier d'activité.

En raison de notre activité touristique pour le bon fonctionnement des services, il y a lieu, de créer des emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité de 229,5 **mois** à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires soit au total **19,1** équivalents temps plein (ETP).

Les agents contractuels perçoivent une rémunération basée sur un traitement en référence à l'article L.712-1 du code général de la fonction publique et en application du décret n° 85-1148 du 24/10/1988. Ils perçoivent donc le traitement indiciaire, éventuellement le supplément familial de traitement.

L'article 5 du décret n° 88-145 du 15 février 1988 **relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale**, précise que les agents qui à la fin de leur contrat n'auront pu bénéficier de leurs congés annuels seront indemnisés dans la limite de 10 % des rémunérations totales brutes perçues pendant la durée du contrat.

Par ailleurs, parmi ces 229,5 **mois de saisonniers**, il est proposé d'identifier des "**emplois d'été**" pouvant être ouverts à des étudiants ou jeunes pour un total de **33,5 mois**, conformément aux critères présentés au Comité technique unique du 17 mars 2016.

Les emplois d'été sont définis de la manière suivante : mois de saisonniers ne demandant pas de qualification particulière (pouvant par exemple être ouverts à étudiants ou à des jeunes) et n'étant pas exposés à des risques particuliers et ne nécessitant pas une condition physique particulière. Ces emplois permettront notamment à des jeunes de la Vallée sans qualification ou en cours de formation d'avoir accès à un premier emploi et à une première expérience professionnelle.

Ils ont été répertoriés à la Direction des sports, Direction aménagement et transitions, et à la Direction des Affaires Culturelles.

Compte-tenu des difficultés de recrutement persistantes dans la fonction publique, il sera prochainement proposé au comité social territorial puis au conseil communautaire de nouvelles modalités de recrutement des emplois d'été.

Le Conseil communautaire après délibéré et à l'unanimité :

- **CRÉE** des emplois de saisonniers non permanents sur la base de **229,5 mois en 2023 dont 33,5 mois d'emplois d'été** sur la base des critères indiqués ci-dessus, pour un accroissement saisonnier d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires,
- **ADOpte** le tableau des emplois ainsi modifié qui prendra effet dès la présente délibération rendue exécutoire.

SAISONNIERS 2023											
DIRECTIONS	SERVIC ES	Emploi	Motif	Niveau de recrutement	Cadre d'emploi et rémunération	Cotation du poste	Groupe de fonction RIFSEEP	Budget 2022 après arbitrage en nombre de mois	Dont nbre emplois d'été	Nbre postes en ETP	
DIRECTION DES SPORTS	Equipe sports	Maître nageur sauveteur	surveillance des bassins	Diplôme BNSSA ou BEESAN ou BPJEP5	ETAPS	B3	B3	14		1,2	
		animateur Fitness		Diplôme BPJEP5 métier de la forme	ETAPS	B3	B3	2		0,2	
		Agent(e) d'accueil et entretien	accueil, information et entretien	Pas de qualification particulière	Adjointes techniques	C3	C3	12	6	1,0	
		Agent(e) technique piscine	entretien des bassins et des abords		Adjointes techniques	C3	C3	8	8	0,5	
		agent gestion logistique animation			Adjointes techniques	C3	C3	4	4	0,3	
		Agent(e) technique Tennis			Adjointes techniques	C3	C3	4	4	0,3	
	Pistes et sentiers	Dameurs	Entretien des pistes	Diplôme CAP ou BAC PRO " conduite d'engins " et/ou expérience dans le domaine des pistes- ski PL	Adjointes techniques	C3	C3	8		0,7	
		Pisteurs		Brevet national de pisteur ski-alpiniste	Adjointes techniques	C2	C2	38		3,0	
		Snowmaker / agent(e) en charge de la culture de neige	Gestion production neige de culture sur domaine nordique Chamonix et tremplin du Grépon en saison hivernale	Maitrise maintenance réseau neige de culture, bonne connaissance en électricité, permis B obligatoire	Adjointes techniques	C2	C2	6		0,4	
		Chef(fe) de secteur Sentiers de Montagne	encadrement et entretien des sentiers de la Vallée	Diplôme et/ou expérience dans les sentiers de montagne et permis VL souhaité	Agents de maîtrise	C1	C1	23,5		2,0	
		Agent(e) chargé de l'entretien des sentiers	entretien des sentiers de la Vallée	Diplôme et/ou expérience dans les sentiers de montagne et permis VL souhaité	Adjointes techniques	C2	C2	78,5		5,9	
		Agent VTT					C3	C3	4	4	0,3
	DIRECTION AMENAGEMENT ET TRANSITION S	Réserve des aiguilles rouges	Agent(e) d'accueil	accueil du public et renseignements	Connaissance de la Vallée et de la Réserve des Aiguilles Rouges	Adjointes administratifs	C3	C3	12,5		1
			Agent(e) d'entretien	agent chargé de l'entretien du chalet du Col des Montets	Pas de qualification particulière	Adjointes techniques	C3	C3	1	1	0,1
Maison du Lieuténant		Agent(e) d'accueil	accueil du public et renseignements		Adjointes d'animation	C3	C3	4		0,3	

Direction des services à la population	DBP - contrat enfance jeunesse	Agent(e) chargé(e) de l'animation des activités éducatives	Encadrement et animation de camps de jeunes dans le cadre des activités éducatives	Diplôme BAFA	Animateurs	B3	B3	1		0,3
CHAMONNE PROPRIETE	Déchet-eris	Agent(e) de propreté des espaces publics	Assure l'entretien de déchets et des espaces de la	Permis V.L obligatoire	Adjoint-technique	C3	C3	4		0,3
DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES	Médiathèque	Agent(e) d'accueil	Veille aux oeuvres, accueil le public, oriente et renseigne les visiteurs, s'assure du respect des règles de sécurité par le public	Maîtrise du logiciel de la médiathèque	Adjoint administratif	C3	C3	1,5	1,5	0,1
	Musée cristaux	Agent(e) d'accueil	-Veille aux oeuvres, accueil le public, oriente et renseigne les visiteurs, s'assure du respect des règles de sécurité par le public	Maîtrise de l'anglais et connaissances et motivation pour le patrimoine de la Vallée	Adjoint administratif	C3	C3	10,6	0	0,9
	Musée Bernin	Agent(e) d'accueil	Veille aux oeuvres, accueil le public, oriente et renseigne les visiteurs, s'assure du respect des règles de sécurité par le public	Maîtrise de l'anglais et connaissances et motivation pour le patrimoine de la Vallée	Adjoint administratif	C3	C3	1	1	0,1
	École de musique	Responsable du camp musical	Encadrement et animation du camp JM la musique	Diplôme BAFC	Animateurs	B3	B3	3	0	0,3
	Agent(e) en charge de l'animation du camp musical	Diplôme BAFA, permis V.L souhaité brevet surveillance de baignade scuba		Animateurs	B3	B3				
TOTAL								229,5	33,5	19,1

➤ **DECIDE** que la rémunération soit fixée sur la base de la grille indiciaire relevant :

- Du cadre d'emplois des adjoints techniques (grades d'adjoint technique, adjoint technique principal 2ème classe, adjoint technique principal 1ère classe),
- Du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grades d'adjoint administratif, adjoint administratif principal 2ème classe, adjoint administratif principal 1ère classe),
- Du cadre d'emplois des adjoints d'animation (grades d'adjoint d'animation, adjoint d'animation principal 2ème classe, adjoint d'animation principal 1ère classe),
- Du cadre d'emplois des agents de maîtrise (grades agent de maîtrise, agent de maîtrise principal)
- Du cadre d'emploi des animateurs (grade d'animateur),
- Du cadre d'emploi des éducateurs d'activités physiques et sportives (grades d'éducateur, éducateur principal de 2ème classe, éducateur principal de 1ère classe),

Le régime indemnitaire des agents recrutés sur un emploi saisonnier est défini dans les délibérations du 10 septembre 2019 et du 7 octobre 2022. Les contractuels saisonniers percevront le RIFSEEP dès lors que les postes ou les sujétions le requièrent (ex : travail du week-end régulier),

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal (chap 012) de la collectivité,
- **CHARGE** le Président de procéder aux recrutements correspondants,
- **AUTORISE** le Président à signer le cas échéant le contrat à durée déterminée de saisonniers pour d'une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs,

6. ESPACES NATURELS

• ANIMATION ET PRESTATION : ACTUALISATION DES PRIX

1 - CONTEXTE

M. Nicolas EVRARD rappelle que la régie directe pour le Chalet du Col des Montets a été mise en place en 2022 pour la boutique et la buvette. Pour l'année 2023, afin d'optimiser les recettes générées, il est proposé la vente de nouveaux produits, en complément de ceux qui votés en novembre 2022 (pour l'année 2023) et qui sont maintenus.

2 - RAPPELS DE LA DEMARCHE ET PROPOSITION DE PRIX

Les produits ont été sélectionnés et les prix initialement proposés par le service Espaces Naturels, Agropastoralisme et Forêts, responsable de la gestion et l'animation du Chalet du Col des Montets depuis plusieurs années, lors de ses périodes d'ouverture et l'animateur nature est le régisseur principal de la partie buvette-boutique.

Pour rappel et de manière générale, les prix de vente proposés :

- 1) Visent à permettre de générer des bénéfices tout en restant abordables pour le plus grand nombre,
- 2) Sont définis en prenant également en compte le prix d'achat suite à réception de devis,
- 3) A défaut, sont calés sur les types de prix pratiqués par d'autres sites d'interprétation ou d'accueil du public.

Produits concernant la partie Boutique :

Les produits pour la boutique ont été sélectionnés de manière à être en adéquation :

- avec le positionnement du site, à savoir la sensibilisation à la biodiversité et la prise en compte d'une proximité directe de zones règlementairement protégées (Réserve naturelle nationale et site NATURA 2000) auprès d'un public familial, qu'il soit composé d'habitants, de scolaires ou de visiteurs. L'objectif pédagogique et de sensibilisation est donc affiché : c'est pourquoi la présentation des produits et prix ci-après est déclinée selon plusieurs objectifs (Apprendre / Observer / Jouer / Souvenir),
- avec la situation géographique exceptionnelle du Chalet du Col des Montets au départ ou à la croisée de nombreuses randonnées, avec en plus des produits présentant des informations sur les randonnées.

A noter que, conformément à la convention tripartite ARNAR, commune de Chamonix et Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc, il est prévu qu'une partie de ces produits soit rachetée à l'ARNAR (une quinzaine de références).

PARTIE BOUTIQUE

Précision est faite que la mention « prix imposé » correspond au prix de vente imposé par l'éditeur (mention du prix imprimée sur les ouvrages par exemple).

Les prix qui sont à modifier sont les suivants :

- Les livres Défis nature : d'une part rassembler sous un seul libellé « Défis nature » afin d'étendre la gamme, et d'autre part modifier le prix pour bien prendre en compte le prix de vente imposé

Type	Libellé actuel	Nouveau libellé	Prix de vente actuel (€)	Nouveau prix de vente proposé (€)
Livre	Défis nature super pouvoirs des animaux	Défis nature	8 €	10 € (imposé)
Livre	Défis nature super pouvoirs des plantes	Défis nature	8 €	10 € (imposé)

- Divers : modifier les prix de certains produits suite à la réception du catalogue de produits ARNAR en juillet 2022.

Type	Libellé	Prix de vente actuel €	Nouveau prix de vente proposé €
Jeu	Coloriage à la montagne	5 €	7 €
Jeu	Crayon de papier animaux	2 €	3 €
Souvenir	Bracelet pierre vertus	5 €	7 €
Souvenir	Porte-Clés Pierre	3 €	5 €

- Concernant les cartes IGN Saint-Gervais, Samoëns et Chamonix : modifier les libellés pour les cartes IGN sous 2 dénominations, selon le format « classique » ou « plastifié »

Type	Libellé actuel	Nouveau libellé	Prix de vente actuel (€)	Nouveau prix de vente proposé €
Cartothèque	Carte IGN Saint-Gervais	Carte IGN classique	12 €	13,40 € (imposé)
Cartothèque	Carte IGN Samoëns	Carte IGN classique	12 €	13,40 € (imposé)
Cartothèque	Carte IGN Chamonix plastifié	Carte IGN plastifié	12 €	16,95 € (imposé)

Les prix/produits votés en novembre 2022 pour l'année 2023 à supprimer :

Les prix votés en 2022 et à supprimer des prix de vente du Chalet du Col des Montets sont les suivants :

- Autocollant (prix de vente 2022 : 2 €)
- Porte-clés Réserve (prix de vente 2022 : 3 €)

En effet, ces produits ne sont pas proposés par l'ARNAR à la vente.

Les prix proposés à l'ajout des prix boutique actuels pour enrichissement de l'offre :

Type	Libellé	Prix d'achat prévisionnel € TTC	Prix de vente proposé €
Livre	Fleur	6,97 €	12 €
Livre	Fleur sauvage comestible	6,97 €	8 €

Livre	Le gypaète	3,98 €	8 €
Livre	Le bouquetin	5,30 €	8 €
Livre	Les vautours	Indispo.	8 €
Livre	La marmotte	3,98 €	8 €
Livre	Le chamois	Indispo.	8 €
Livre	Le loup	Indispo.	8 €
Livre	L'aigle royal	Indispo.	8 €
Jeu	Bloc jeux montagne	5,95 €	6 €
Souvenir	Boîte minérale	8,5 €	9 €
Souvenir	Améthystes	7 €	8 €
Info rando	IGN Tour du Mont-Blanc	/	8,95 € (imposé)

Type	Libellé	Prix achat prév. € TTC	Prix de vente proposé
Cartothèque	Massif et Tour du Mont-Blanc (TAR)	/	7 € (imposé)
Livre	Guide des sentiers du Mont-Blanc	/	16 € (imposé)
Livre	Autour de Chamonix GLENAT	/	10 € (imposé)
Cartothèque	Mon cahier montagne	/	10 € (imposé)
Cartothèque	Cache-cache à la montagne	/	4,95 € (imposé)
Cartothèque	Petites bêtes et plantes de nos montagnes	/	12 € (imposé)
Jeux	Gommettes montagne	/	4,95 € (imposé)
Jeux	Jeu 7 familles montagne	/	6,90 € (imposé)
Cartothèque	La Montagne	/	11,90 € (imposé)
Cartothèque	Petites bêtes, traces & indices	/	10 € (imposé)
Cartothèque	Insectes et papillons	/	10 € (imposé)
Cartothèque	Observer les oiseaux	/	10 € (imposé)
Cartothèque	Dans les arbres	/	11,90 € (imposé)

Type	Libellé	Prix d'achat prév. € TTC	Prix de vente proposé
Cartothèque	Au bord de l'eau	/	11,90 € (imposé)
Cartothèque	Animaux de montagne	/	6,95 € (imposé)
Cartothèque	Je prends soin de ma planète (écoguide)	/	11,90 € (imposé)

Cartothèque	Profitez de la nature dans les Alpes	/	20,29 € (imposé)
Livre	Guide de la flore des Alpes	/	37 € (imposé)
Livre	Le Guide ornitho	/	32 € (imposé)
Livre	Le loup Delachaux	/	29 € (imposé)
Cartothèque	Reconnaître toutes les espèces dans les Alpes	/	14 € (imposé)
Cartothèque	La Marmotte	/	10,50 € (imposé)
Cartothèque	Hiboux et chouettes	/	10,50 € (imposé)
Cartothèque	Rapaces d'Europe	/	12 € (imposé)
Cartothèque	Plantes de montagne	/	6 € (imposé)

PARTIE BUVETTE

Les prix/produits qui sont à modifier sont les suivants :

- « Infusion » : 2 €.
- Remplacer le terme « Infusion » par « Double espresso » sur le prix à 2,50 €.
- Rassemblement sous un seul libellé «Soft » (limonades, thé froid, cola artisanal, Perrier, jus de fruit au verre,...) » avec un prix associé à 3 € et suppression des différents produits associés votés en 2022.
- Modifier le libellé « Bière » par « Bière locale » (Blonde, Ambrée, Blanche, IPA,...) » avec maintien du prix à 4,50€.
- Modifier le libellé « Tartelette » en « Tartelette locale » avec maintien du prix à 4 €.

Les prix/produits qui sont proposés à l'ajout côté buvette :

A noter :

- Concernant la vente de vin au verre : même remarque que pour la bière
- Les prix Petite faim / Moyenne faim / Grosse faim proposés permettent de se donner de la souplesse dans le développement du snacking, tout en conservant de manière générale le positionnement de la buvette du site au Chalet du Col des Montets, à savoir la valorisation de produits locaux et de qualité.

Type	Libellé	Prix d'achat prév. € TTC.	Prix de vente proposé
Buvette	Vin au verre	/	3,5 €
Buvette	Grande planche (charcuterie et/ou fromages)	/	12 €
Buvette	Petite faim	/	2 €
Buvette	Moyenne faim	/	4 €
Buvette	Grosse faim	/	7 €

5 – PROJET DE DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°00433 du Conseil Municipal de la Commune de Chamonix Mont-Blanc du 31 mars 2022, approuvant le renouvellement de la convention tripartite ARNAR / CCVCMB / Commune de Chamonix Mont-Blanc sur la période 2022-2026 selon des modalités actant notamment la prise en régie directe par la CCVCMB de la partie buvette et boutique, et autorisant Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférant,

Vu la délibération n°001404 du Conseil de Communauté de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc du 21 avril 2022, approuvant le renouvellement de la convention tripartite ARNAR / CCVCMB / Commune de Chamonix Mont-Blanc sur la période 2022-2026 selon des modalités actant notamment la prise en régie directe par la CCVCMB de la partie buvette et boutique, et autorisant Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférant,

Considérant la volonté de développer l'offre de la boutique et de la buvette au Chalet du Col des Montets,

Considérant l'avis de la Commission Espaces Naturels, Agropastoralisme et Forêts lors de sa réunion du 24 février 2023,

Considérant la nécessité de modifier certains prix et de valider de nouveaux prix de produits de la buvette et boutique au Chalet du Col des Montets pour permettre la mise en œuvre lors de la réouverture du Chalet en mai 2023,

Le Conseil Communautaire après délibéré et à l'unanimité :

- **ADOpte** les tarifs proposés,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la mise en œuvre de ces tarifs

7. COOPERATION TRANSFRONTALIERE

- **PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES RESIDENTES DE LA CCVCMB AUX SEJOURS TRANSFRONTALIERS 2023 DE L'ESPACE MONT-BLANC**

Nicolas EVRARD rappelle au Conseil Communautaire, que l'organisation des séjours pédagogiques transfrontaliers autour du Mont-Blanc a été initiée en 2011 dans le cadre des actions d'éducation à l'environnement conduites au titre du Plan Intégré Territorial (PIT) Espace Mont-Blanc. Les partenaires français, italiens et suisses, réunis en Conférence Transfrontalière Mont-Blanc ont souhaité pérenniser cette action particulièrement appréciée et visible.

La Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc coordonne cette action aux côtés de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc, de l'Association Animation du Beaufortain, de la Fondation Montagne sûre (antenne territoriale de la Région autonome Vallée d'Aoste) et du Canton du Valais.

En cette année 2023, le groupe de travail Séjours Transfrontaliers propose un format qui s'inspire de l'édition 2022 et des précédentes pour des jeunes de 12 à 15 ans répartis en 4 groupes. 5 journées de randonnées itinérantes par groupe seront proposées, avec passage de frontière, arrêts pédagogiques et projet photographique. Les groupes seront composés de 12 jeunes au maximum, en fonction du nombre d'inscrits, et issus si possible des trois pays, afin de favoriser la mixité et l'échange culturel. La Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc assure pour le compte de l'Espace Mont-Blanc la coordination générale du projet, prend en charge l'organisation du séjour n°2, ainsi que la création, l'impression et la diffusion du livret après l'opération. Elle assure également le portage financier du séjour n°2 et du séjour n°3 pour le compte des trois communautés de communes des Savoie.

Des temps de communication avec la présence d'élus seront prévus durant le parcours.

Dates et organisateurs des quatre séjours :**Séjour n°1** (du 16.07 au 20.07) : organisé par le Canton du Valais,**Séjour n°2** (du 23.07 au 27.07) : organisé par la CCVCMB,**Séjour n°3** (du 30.07 au 03.08) : organisé par la CCPMB,**Séjour n°4** (du 06.08 au 10.08) : organisé par la Fondation Montagne Sûre.

Une règle de recettes a été créée en 2016 pour encaisser la participation financière des familles. Il est rappelé que le Conseil Savoie Mont-Blanc soutient financièrement les actions transfrontalières de l'Espace Mont-Blanc depuis 2002, dont les séjours transfrontaliers. Le Conseil Savoie Mont-Blanc a été sollicité pour cette année 2023 pour une subvention à hauteur de 62% des dépenses engagées.

Budget prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
<i>Séjour n°2</i>			
Prestation Cie des guides (AEM, hébergement, restauration, navette ou téléphérique)	5100 €	Subvention Conseil Savoie Mont-Blanc	7731,40 €
Goûter	70 €	Participation des familles (6 résidents CCVCMB)	900 €
Ateliers Globule Radio	1500 €	Autofinancement	3838,60 €
<i>Séjour n°3</i>			
Prestation Centre de la Nature Montagnarde (CCPMB)	5100 €		
<i>Brochure édition 2023</i>			
Impression	700 €		
TOTAL	12 470 €	TOTAL	12 470 €

La vocation pédagogique et culturelle des séjours justifie la participation financière des collectivités permettant de réduire la charge portée par les familles. Comme les années précédentes, il est proposé que la participation demandée aux familles soit fixe de 150€/jeune.

L'inscription est réservée aux résidents de l'Espace Mont-Blanc. Comme en 2022, il est prévu que la CCVCMB enregistre cette année les inscriptions pour les quatre séjours des jeunes résidents sur son territoire uniquement.

Le Conseil Communautaire après délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE** le dispositif présenté,
- **ADOpte** le tarif correspondant à la participation demandée aux familles résidentes de la CCVCMB dans le cadre des séjours transfrontaliers,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

INFORMATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DES POUVOIRS DELEGUES

Conformément aux dispositions des articles L 5211-6 à L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président est chargé d'informer le conseil communautaire des opérations réalisées dans le cadre des délégations reçues.

A ce titre, le Conseil Communautaire est informé des :

Décisions prises par le bureau exécutif en date du 25 Janvier 2023 et du 13 Mars 2023 en vertu des pouvoirs délégués par le conseil communautaire

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et suite à la délibération du conseil communautaire du 31 juillet 2020, le Président est chargé d'informer le conseil communautaire des opérations réalisées dans le cadre des délégations reçues.

- Convention d'aménagement et gestion du stade de slalom de la Vormaine saison d'hiver 2022/2023,
- Mise à disposition du chalet de bloc situé 130 chemin de la Grangiat 74310 Servoz du 1^{er} septembre 2022 au 31 décembre 2023,
- Mise à disposition du skate-park au profit de l'association Mo skate club,
- Mise à disposition des installations sportives au profit du lycée de la Cité scolaire Frison Roche,
- Mise à disposition des installations sportives au profit du collège de la Cité scolaire Frison Roche,
- Mise à disposition de la patinoire du centre sportif au profit de l'association Club des Sports de Chamonix,
- Mise à disposition du site du tennis des Houches au profit du tennis club des Houches pour les activités club et l'accueil de la clientèle,
- Conditions de mise à disposition et entretien du pas de tir biathlon du désert blanc du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023,
- Attribution des marchés : Travaux de désamiantage, déplombage et curage - Musée Alpin,
- Avenant D1 au marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réhabilitation du bassin extérieur de la piscine du CSRB - 22C00011 EXCELLENCE,
- Constitution d'une servitude de passage et d'entretien de réseau d'eau potable - Les Moettieux - Commune de Chamonix,
- Attribution de marché - Assistance pour la rédaction d'actes en la forme administrative,
- Avenant N° 1 au marché 22C16.01 - Travaux aménagement chemin du Betterand - Lot N° 1 GC Voirie et murs de soutènement - Benedetti - Guelpa,
- Attribution de marchés - STEP des Trabets - Travaux de génie civil et d'étanchéité sur 5 cuves,
- Attribution de marché - Réhabilitation du bassin extérieur de 50 m de la piscine CSRB - Lot revêtement extérieur.

Décisions prises par le Président en vertu des pouvoirs délégués par le conseil communautaire par délibération

Conformément aux dispositions des articles L 5211-6 à L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et suite à la délibération du conseil communautaire du 31 juillet 2020, notamment celle autorisant la délégation dans le cadre de la validation des procédures dites « MAPA » (Marchés A Procédure Adaptée) en deçà des seuils de 90 000 € HT, le conseil communautaire est informé des décisions suivantes :

Date décision	N° Décision	N° Marché	Objet Marché	Candidat retenu	Montant H.T.
21.12.2022	1318/2022	Décision du président	Avenant 01 au marché 21C00016 - AMO pour l'élaboration du schéma d'exploitation du réseau de transport - Société MBC	Société MBC	51 600 €
13.01.2023	1319/2022	Décision du président	Attribution du Marché N° 22C00030 - Fourniture et pose d'un sanitaire sec parking du Buet à Vallorcine	SA SANISPHERE	53 395 €
30.01.2023	1320/2023	Décision du président	Avenant 02 - Mission de Maîtrise d'oeuvre pour la construction du foyer de ski de fond sur la commune de Vallorcine	SP ARCHITECTE	42 840 €
30.01.2023	1322/2023	Décision du président	Avenant 01 - Mission de Maîtrise d'oeuvre dans le cadre de la construction du Hangar Plaquettes à Vallorcine	Société Electricité d'Emosson	64 912,50 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

Le secrétaire de séance,



Karine MIEUSSET



Le Président,



Eric FOURNIER.